



Société anonyme au capital de € 263 117,52 €
Siège social : 10, Grande Rue – 68280 LOGELHEIM

DOCUMENT D'INFORMATION

Inscription sur le Marché Libre

18 juin 2009

Allegra finance
Conseil

Ce document, destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés, est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'auprès d'ALLEGRA FINANCE, 213 bd Saint Germain 75007 Paris.

Décret no 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre Ier du titre Ier du livre IV de la partie réglementaire du code monétaire et financier

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance no 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance no 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi no 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi no 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi no 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, Décrète :

Art. 1er. – Les articles D. 411-1 et D. 411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D. 411-1 à D. 411-4 ainsi rédigés :

« **Art. D. 411-1.** – I. – Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1o Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L. 511-9 et à l'article L. 517-1 ;

« 2o Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3o Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L. 531-4 ;

« 4o Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5o Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L. 214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L. 543-1 ;

« 6o Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées, respectivement, au premier alinéa de l'article L. 310-1 et à l'article L. 310-1-1 du code des assurances ;

« 7o Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances ;

« 8o Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L. 931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9o Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L. 135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10o Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L. 510-2 du même code ;

« 11o Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L. 517-4 et au 9o de l'article L. 334-2 du code des assurances ;

« 12o Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13o La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14o Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques fait partie ;

« 15o La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16o Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1er de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17o Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18o Les intermédiaires en marchandises ;

« 19o Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1o Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« – effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« – total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« – chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2o Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« – la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« – la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« – l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

« III. – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1o Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II ;

« 2o Les prestataires de services d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art. D. 411-2. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art. D. 411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D. 411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D. 411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art. D. 411-4. – Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L. 411-2 est fixé à 100. »

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

Par le Premier ministre : DOMINIQUE DE VILLEPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, THIERRY BRETON

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	7
1.1	Responsable du Document d'Information	7
1.2	Attestation de la personne responsable	7
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1	Commissaire aux comptes titulaire.....	8
2.2	Commissaire aux comptes suppléant.....	8
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
4	LES FACTEURS DE RISQUE	10
4.1	Risques relatifs à l'activité de la Société	10
4.1.1	Risques liés à l'évolution du marché	10
4.1.2	Risques liés à l'environnement concurrentiel	10
4.2	Risques commerciaux	11
4.2.1	Risques clients.....	11
4.2.2	Risques liés aux experts	11
4.2.3	Risques liés aux fournisseurs	11
4.3	Risques juridiques	11
4.3.1	Risques liés à la propriété intellectuelle	11
4.3.2	Assurances	12
4.4	Risques financiers	12
4.4.1	Risque de change	12
4.4.2	Risque de taux.....	12
4.4.3	Risque de liquidité	12
4.4.4	Risque actions.....	13
4.5	Risques liés à la dépendance vis-à-vis de personnes clés	13
4.6	Risques liés aux conflits d'intérêt potentiels	13
4.7	Risques liés à la future inscription sur le Marché Libre	13
4.7.1	Risques liés à un marché non réglementé	13
4.7.2	Risques liés à l'absence de cotation préalable	13
4.7.3	Risques liés à la fluctuation des cours	13
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	14
5.1	Histoire et évolution de la Société	14
5.1.1	Dénomination sociale de la Société.....	14
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	14
5.1.3	Date de constitution et durée	14
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités	14
5.1.5	Évènements marquants dans le développement de la société.....	14
5.2	Investissements	15
5.2.1	Principaux investissements réalisés	15
5.2.2	Investissements en cours	15
5.2.3	Investissements à venir	15
6	APERCU DES ACTIVITES	16
6.1	Marché et concurrence	16
6.1.1	Le marché	17
6.1.2	La concurrence	18
6.2	L'offre : la méthode RIVALIS	20
6.2.1	Un outil informatique d'utilisation simple	20
6.2.2	Un copilote pour le chef d'entreprise	22
6.2.3	Des résultats probants	24
6.3	Le réseau RIVALIS	25
6.3.1	L'organisation du réseau	26
6.3.2	Le partenaire Expert	27
6.3.3	Une structure fédératrice	29
6.3.4	L'animation du réseau	29
6.4	Les principales fonctions du groupe	31

6.4.1	Les développements informatiques.....	31
6.4.2	La politique de communication	32
6.5	La stratégie de développement	33
7	ORGANIGRAMME.....	35
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT.....	37
8.1	Descriptif	37
8.1.1	GROUPE RIVALIS SA	37
8.1.2	BM Est France sarl.....	37
8.1.3	RIVALIS International	37
8.2	Question environnementale	37
9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	38
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	39
10.1	Capitaux de l'émetteur	39
10.2	Flux de trésorerie	39
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	39
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	39
10.5	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements.....	39
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES	40
12	TENDANCES	43
12.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	43
12.2	Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société	43
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	44
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	45
14.1	Dirigeants et administrateurs	45
14.1.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	45
14.1.2	Autres mandats sociaux en cours	46
14.1.3	Biographies	46
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	46
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	49
15.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	49
15.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants	49
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	50
16.1	Direction de la Société.....	50
16.2	Contrats entre les administrateurs et la Société.....	50
16.3	Comités d'audit et de rémunération.....	50
17	SALARIES	51
17.1	Ressources humaines	51
17.2	Participations et stock options des administrateurs et dirigeants	51
17.3	Participation des salariés dans le capital de la Société.....	Erreur ! Signet non défini.
17.4	Contrats d'intéressement et de participation	51
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	52
18.1	Répartition du capital et des droits de vote au 25 avril 2009.....	52
18.2	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration.....	52
18.3	Droits de vote des principaux actionnaires.....	52
18.4	Contrôle de la Société	52
18.5	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	52
18.6	État des nantissements d'actions	52
19	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	53
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	54
20.1	Informations financières pro forma consolidées au 30 juin 2008 et 30 juin 2007	54
20.1.1	Bilans pro forma consolidés au 30 juin 2008 et 30 juin 2007	54
20.1.2	Compte de résultat pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007	56
20.1.3	Tableaux des flux de trésorerie pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007.....	58
20.1.4	Annexe des comptes pro forma consolidées clos le 30 juin 2008	60
20.2	Comptes sociaux historiques de GROUPE RIVALIS au 30 juin 2008	75

20.2.1	Bilans au 30 juin 2008 et 30 juin 2007	75
20.2.2	Comptes de résultat au 30 juin 2008 et 30 juin 2007	77
20.2.3	Notes annexes aux comptes sociaux au 30 juin 2008	79
20.3	Comptes sociaux historiques de GROUPE RIVALIS au 30 juin 2007	85
20.3.1	Bilan au 30 juin 2007	85
20.3.2	Compte de résultat au 30 juin 2007	87
20.3.3	Notes annexes aux comptes sociaux au 30 juin 2007	89
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	92
20.4.1	Exercice au 30 juin 2008	92
20.4.2	Exercice 2007	96
20.5	Date des dernières informations financières	100
20.6	Politique de distribution de dividendes	100
20.6.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	100
20.6.2	Politique de distribution de dividendes	100
20.7	Procédures judiciaires et d'arbitrage	100
20.8	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	100
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	101
21.1	CAPITAL SOCIAL	101
21.1.1	Montant du capital social	101
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	Erreur ! Signet non défini.
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	101
21.1.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	101
21.1.5	Capital autorisé	101
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	102
21.1.7	Historique du capital social	102
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	103
21.2.1	Objet social (art 2 des statuts)	103
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.	103
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	107
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	109
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires	109
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	111
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires	111
21.2.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	111
22	CONTRATS IMPORTANTS	112
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	113
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	114
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	115
26	AUTRES INFORMATIONS	116

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document d'Information

Monsieur Lionel VALDAN, Président-Directeur Général de Groupe RIVALIS (ci-après la « Société » ou le « Groupe »).

1.2 Attestation de la personne responsable

A ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le présent Document d'Information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de son groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Logelheim, le 5 juin 2009

Lionel VALDAN
Président - Directeur Général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- Monsieur Jean FOLTZER
151 avenue Aristide Briand
68200 MULHOUSE

Nommé par l'AG du 30 juin 1999 et renouvelé par l'assemblée générale du 30 décembre 2004 pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

- Monsieur François THOMANN
151 avenue Aristide Briand
68200 MULHOUSE

Nommé par l'AG du 30 décembre 2004 soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principaux chiffres clés, extraits des comptes sociaux de GROUPE RIVALIS SA ainsi que des comptes annuels consolidés pro forma du groupe, établis selon les normes comptables françaises, sont présentés ci-dessous :

(en K€)	GROUPE RIVALIS		GROUPE RIVALIS	
	30/06/2007	30/06/2008	Consolidé Pro forma*	
	social	social	30/06/2007	30/06/2008
Chiffre d'affaires	821	763	2104	2340
Résultat d'exploitation	447	334	472	536
Résultat courant	529	327	457	514
Résultat net	298	265	330	250
Actif immobilisé net	914	760	708	880
Capitaux propres	691	493	739	862
Dettes financières/étab. de crédit	131	100	274	229
Trésorerie	24	55	519	99
Total bilan	1275	1273	1772	2069

* GROUPE RIVALIS a établi pour la première fois ces comptes consolidés. L'acquisition de la filiale BM Est France par GROUPE RIVALIS SA ayant été réalisée en plusieurs étapes, les informations financières présentées sont pro forma pour donner une image du Groupe comme s'il existait dans sa structure actuelle depuis le 1^{er} juillet 2006.

4 LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Information, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document d'Information, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

4.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

4.1.1 Risques liés à l'évolution du marché

Le marché sur lequel intervient le Groupe, marché des entreprises de moins de 20 salariés, est un marché important en France puisqu'il concerne globalement de l'ordre de 96% des entreprises ou plus précisément, sur la cible privilégiée par le Groupe (artisans, commerçants) environ 1 600 000 entreprises.

Dans les années 90, GROUPE RIVALIS est né du constat par son fondateur qu'une entreprise nouvelle sur deux en France faisait faillite dans les cinq ans suivant sa création et qu'une des raisons majeures provenait d'un défaut de gestion de l'entreprise. C'est sur ce créneau de l'aide à la gestion des très petites entreprises que RIVALIS s'est positionné en développant une méthode basée à la fois sur un outil de gestion utilisable par un entrepreneur, artisan ou commerçant, non spécialiste de la comptabilité ou de l'informatique et sur l'intervention régulière d'un Conseil en gestion, appelé « Expert » dans le Groupe, lui-même ancien entrepreneur ou cadre d'entreprise. Bien que RIVALIS ait progressivement développé un réseau d'Experts sur tout l'hexagone, la méthode mise en place par RIVALIS est utilisée par 2500 entreprises environ ce qui, rapporté au nombre estimé d'entreprises cité plus haut, montre que le potentiel de développement reste considérable d'autant plus que le constat de fort taux de défaillance des petites entreprises perdure 15 ans plus tard alors que RIVALIS a connaissance des retours d'amélioration de résultats et de satisfaction des chefs d'entreprise qui utilisent sa méthode.

Enfin, contrairement à d'autres activités, une période économique difficile reste favorable à RIVALIS à trois niveaux :

- l'intérêt des nouvelles TPE à recourir à une méthode pour mieux maîtriser leurs marges face aux pressions auxquelles elles sont confrontées,
- l'attrait pour des responsables ou chefs d'entreprise soumis aux contractions d'effectifs ou réorganisations de groupes touchés par la crise,
- le soutien marqué du gouvernement à la création d'entreprises (création du régime de l'auto-entrepreneur) dans sa politique de lutte contre le chômage.

4.1.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Bien qu'il existe un grand nombre d'intervenants sur le marché français, GROUPE RIVALIS n'a pas connaissance de concurrents directs qui auraient un profil similaire au sien. Sur son cœur de métier, l'aide à la gestion des TPE (Très Petites Entreprises), GROUPE RIVALIS bénéficie d'avantages concurrentiels importants du fait notamment de :

- l'expérience de ses dirigeants et de la connaissance approfondie de la gestion d'une TPE, acquise sur le long terme,
- une offre différenciée associant un outil informatique à une prestation régulière d'un expert en gestion,
- la conception et l'enrichissement d'un progiciel de gestion (actuellement RIVALIS 4) simple d'utilisation et pragmatique,
- un réseau de plus de 200 experts indépendants franchisés organisés en secteurs qui couvrent l'ensemble du territoire français,

- la capacité à proposer aux TPE via les experts des prestations complémentaires sur la base d'accords et de partenariats déployés par le Groupe.

La Société ne peut cependant exclure que d'autres sociétés développent des offres concurrentes sur tout ou partie de ses activités.

4.2 Risques commerciaux

4.2.1 Risques clients

GROUPE RIVALIS dispose d'une clientèle large constituée principalement de plus de 200 experts avec lesquels le Groupe signe des contrats de partenariat d'une durée de cinq ans. D'autre part la Société connaît un renouvellement périodique des experts. Aussi le Groupe considère n'être soumis à aucune dépendance vis-à-vis de certains d'entre eux.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2008, la contribution au chiffre d'affaires des premier, cinq et dix principaux clients s'est élevée à respectivement de 5%, 21,5% et 34%.

4.2.2 Risques liés aux experts

Une des fonctions importantes de GROUPE RIVALIS est la gestion et le développement du réseau d'experts, à commencer par le recrutement. Le Groupe accorde une grande importance au profil des experts et consacre des moyens financiers importants à leur bonne intégration dans le réseau, à leur formation, aux échanges entre experts de façon à maximiser les chances de succès des experts dans l'accompagnement et le développement de la clientèle et par conséquent à favoriser une certaine pérennité de la relation avec RIVALIS.

Néanmoins le turnover des experts est non négligeable (16% sur l'exercice 2008) en partie pour des raisons naturelles de cessation d'activité de certains experts qui sont généralement des personnes d'expérience.

Historiquement le Groupe a connu quelques litiges avec des experts souhaitant mettre fin au contrat de partenariat avant terme et récupérer le droit d'entrée versé. Les montants concernés sont peu élevés. La Société a provisionné ces litiges pour un montant de 23 370 € au 30 juin 2008.

4.2.3 Risques liés aux fournisseurs

GROUPE RIVALIS exerce dans une activité de prestations de services avec un rôle de concepteur de la méthode RIVALIS, de veille au respect des principes RIVALIS, de promotion de ses savoir-faire et d'animation d'un réseau d'experts indépendants. Ses principaux besoins sont constitués de prestations informatiques pour la maintenance du progiciel et les développements pour une nouvelle version dans les années à venir, ainsi que de prestations en communication et promotion. Les prestations informatiques ainsi qu'une partie du marketing sont sous-traitées à des sociétés dites « satellites », non intégrées au Groupe juridiquement mais détenues majoritairement par des dirigeants du Groupe. La Société estime avoir toujours veillé à appliquer des conditions tarifaires conformes aux pratiques de marché avec ses prestataires « satellites ». Les fournisseurs autres sont principalement des sociétés de communication, agences de publicité. La Société considère qu'elle n'est pas dépendante de l'un quelconque de ses fournisseurs autres que ceux ayant un lien juridique avec l'un des dirigeants.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

Depuis les débuts de la Société, le savoir faire de GROUPE RIVALIS a donné lieu à la conception et au développement d'un progiciel d'aide à la gestion. Par la suite l'offre s'est enrichie de nouvelles versions de ce progiciel, développées en interne ou par une des sociétés périphériques. La Société veille à la protection de son progiciel qui est déposé à l'Agence pour la Protection de Programmes.

La Société est par ailleurs détentrice d'un certain nombre de marques qu'elle peut exploiter elle-même ou qui font l'objet de contrat de licence, notamment avec chaque expert dans le cadre de son contrat de partenariat avec le Groupe. Enfin le Groupe a retenu de nombreux noms de domaine en France et en Europe. Pour plus de précisions se reporter au chapitre 11.

4.3.2 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par la Société sont les suivantes :

Police	Assureur	Risques couverts	Expiration	Franchise	Garanties/ Plafonds couverts	Cotisations
Responsabilité civile chef d'entreprise	AREAS CMA	RC Exploitation RC professionnelle	1 an renouvelable	10% du montant des dommages mini 800€ maxi 8 000€	200 000 € par sinistre et par année d'assurance	3 225 €
BM EST						
Multirisque Professionnelle	AREAS Dommages	Incendie et événements assimilés Les dégâts des eaux Tempête, grêle, neige, gel Catastrophes Naturelles Vandalisme Bris de glaces Dommages électriques, bris de machines Vol	Valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction	0,3 fois l'indice	60 000 € 30 000 € 60 000 € 60 000 € 2 000 € 20 000 € 25 000 €	599 €
Véhicules	AREAS Dommages	Dommages causés à autrui Garantie du conducteur Dommages tous accidents Bris de glaces Catastrophes naturelles catastrophes technologiques Incendie Tempête grêle Vol Location véhicule de remplacement Protection juridique Aeras assistance	Valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction	de 400 à 600€ 51 € de 400 à 600€ 600 € 10% (maxi de 800 à 1000€)	1 000 000 €	670 € 768 € 328 € 547 €
GROUPE RIVALIS						
Véhicules	AREAS Dommages	idem ci-dessus	Valable 1 an et renouvelable par tacite reconduction	idem ci-dessus	idem ci-dessus	603 € 488 € 1 538 € 680 € 497 €
Multirisque Professionnelle	AREAS Dommages	idem Multirisques ci-dessus	idem	idem Multirisques ci-dessus	idem Multirisques ci-dessus	258 €

La Société estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

4.4 Risques financiers

4.4.1 Risque de change

Néant. La totalité de ses transactions est effectuée en euros.

4.4.2 Risque de taux

Au 30 juin 2008, RIVALIS avait un endettement bancaire de 228 K€ dont 79,3 K€ à moins d'un an correspondant à un prêt OSEO de 50 K€ au taux fixe de 3,74% et des emprunts à taux fixe de 3,80% pour le financement d'équipements.

4.4.3 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2008 le Groupe disposait de lignes de découverts autorisés pour un montant de 140 K€ et utilisé à hauteur de 109 K€.

La trésorerie nette au 30 juin 2008 était négative de 38K€ alors qu'elle était positive de 518 K€ au 30 juin 2007. Compte tenu du business modèle du Groupe générateur de flux net de trésorerie d'exploitation positif (hormis au 30 juin 2008), la Société estime ne pas être confrontée à ce jour, à un quelconque risque de liquidité.

4.4.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (exclusivement des SICAV monétaires et obligataires), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risque.

4.5 Risques liés à la dépendance vis-à-vis de personnes clés

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. Le succès de la Société repose en partie sur la pérennité de ses bonnes relations avec son Président Directeur Général et son Directeur Général Délégué. En cas de départ ou d'indisponibilité de l'un de ces dirigeants, la Société estime qu'une grande partie des tâches de ce dernier pourraient être réalisées par l'autre dirigeant et réparties entre plusieurs autres collaborateurs.

La croissance de la Société va nécessiter d'intégrer de nouveaux collaborateurs, principalement des commerciaux pour contribuer au développement des différentes activités.

La stratégie de recrutement et l'attractivité de la Société sont des éléments importants mais la Société ne peut garantir qu'elle parviendra à attirer, intégrer et conserver les effectifs nécessaires à sa croissance. A cet égard la prochaine inscription au Marché Libre permettra au Groupe de se doter d'outils de fidélisation de ses collaborateurs.

4.6 Risques liés aux conflits d'intérêt potentiels

Dans le présent Document d'Information les comptes consolidés pro forma intègrent GROUPE RIVALIS SA et sa filiale à 100% BM EST France (la société nouvellement créée en Suisse, Rivalis International, détenue à hauteur de 10% n'ayant pas encore d'activité). Cependant ces sociétés sous traitent leurs prestations informatiques et de marketing à des sociétés dites « satellites », comme précisé ci-dessus au paragraphe 4.2.3, détenues directement et indirectement par des dirigeants de Groupe Rivalis, qui de ce fait peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêt. Pour y faire face les relations entre les différentes sociétés concernées sont formalisées dans le cadre de contrats précis qui sont portés à la connaissance de l'ensemble des actionnaires des différentes sociétés et sont repris dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de Groupe Rivalis. Par souci de transparence les principales informations relatives aux sociétés qui concourent aux activités du Groupe, dans lesquelles un ou plusieurs dirigeants détiennent une participation majoritaire, sont présentées dans les chapitres 6 et 7 du présent document.

4.7 Risques liés à la future inscription sur le Marché Libre

4.7.1 Risques liés à un marché non réglementé

Le Marché Libre est ni un marché réglementé, ni un marché organisé. Il ne bénéficie donc pas des garanties correspondantes notamment en termes de protection des minoritaires (régime des offres publiques, garantie de cours ...).

4.7.2 Risques liés à l'absence de cotation préalable

En l'absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris, ni quant à l'établissement d'un marché des actions liquide.

4.7.3 Risques liés à la fluctuation des cours

Le cours des actions de la Société sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que par exemple, des variations du résultat de la Société ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 13

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

GROUPE RIVALIS

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée au RCS de Colmar sous le N° 389 104 803 – n° de gestion 92 B 461

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 12 novembre 1992 pour une durée de 99 ans, sauf dérogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siègne social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Siège social : 10, Grande Rue – 68280 LOGELHEIM

Téléphone : 03 89 41 00 52, Fax : 03 89 41 92 64

Site Web : www.rivalis.fr

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la société

- 1992 Création de la Société par Henri VALDAN, suite à la cession de sa propre entreprise de concession automobile et sur le constat qu'un grand nombre de TPE (Très Petites Entreprises) déposent leur bilan
- 1993 Développement d'une méthode de gestion fondée sur un outil logiciel et sur l'accompagnement des petits entrepreneurs par d'anciens cadres et dirigeants d'entreprises
- 1996 Installation de la première version du logiciel
- 1998 Lancement du réseau de franchise RIVALIS, réseau d'experts indépendants qui appliquent la méthode mise au point par Rivalis en devenant les interlocuteurs privilégiés des petits entrepreneurs. En fin d'année, le groupe compte 30 experts
- 2004 Les deux fils, Lionel et Damien VALDAN, prennent la direction du réseau et succèdent à leur père, Henri VALDAN
Présentation d'un plan de mutation pour structurer l'entreprise
Création de Valpolis par les dirigeants fondateurs de Rivalis, en charge du développement d'un site internet dédié à la très petite entreprise
- 2005 Signature d'un contrat de master franchise avec BM Est pour l'exploitation de la méthode Rivalis en France
- 2005 Création de CIGO SAS par les dirigeants fondateurs de Rivalis pour associer au capital de CIGO des développeurs à qui le groupe sous-traite le développement et la maintenance du logiciel RIVALIS
- 2008 Valfinances holding prend le nom de GROUPE RIVALIS
Les experts couvrent 284 secteurs

2009 Lancement de la nouvelle version du logiciel RIVALIS 4
Levée de fonds de 650 K€ pour accélérer le développement du groupe
Inscription des actions de GROUPE RIVALIS sur le Marché Libre

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

L'essentiel des investissements sont relatifs au logiciel que le groupe exploite commercialement auprès des TPE par l'intermédiaire « d'experts ».

A la dernière clôture (fin juin 2008), le montant cumulé des dépenses de développement du logiciel s'élève à 655 K€.

Les investissements cumulés sur les deux derniers exercices ont été les suivants :

<i>Conso pro forma (K€)</i>	30 juin-08
Incorporels	658
Corporels	55
Financiers	7
TOTAL	720

5.2.2 Investissements en cours

Les activités de la Société nécessitent peu d'investissements corporels. La nature des investissements courants nécessaires au développement porte principalement sur les améliorations relatives au progiciel et quelques investissements corporels en aménagement de bureaux.

5.2.3 Investissements à venir

La Société ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

RIVALIS est une affaire familiale née en Alsace, au milieu des années 90, en réaction au fait que la petite entreprise manquait de soutien et sur le constat qu'environ la moitié des entreprises qui se créent disparaît dans les 2 ans. Le fondateur de RIVALIS, Henri VALDAN, chef d'entreprise dirigeant d'une concession automobile, accompagné par ses fils Lionel et Damien, a initié un concept original pour apporter une aide adaptée aux entrepreneurs dans la gestion de leur entreprise. Ce concept s'est traduit par la définition et la mise en œuvre d'une méthode qui permet aux entrepreneurs de suivre en permanence la rentabilité de leur entreprise sans connaissance particulière en technique comptable ou financière mais sur la base d'objectifs qu'ils se sont fixés.

A partir d'une méthode mise au point par RIVALIS et qui permet aux patrons de TPE - Très Petites Entreprises (0 à 19 salariés) de gérer leur compte d'exploitation en temps réel, les dirigeants actuels de Groupe Rivalis, Lionel et Damien VALDAN, ont développé un réseau d'indépendants appelés « experts ». Fin 2008, le réseau comptait 284 zones d'exclusivité gérées par 216 Experts apportant leur soutien à près de 2500 clients actifs.

La stratégie du groupe pour les années à venir consiste en une densification du réseau d'Experts en France et la duplication du modèle dans certains pays d'Europe.

Le groupe RIVALIS c'est :

- **une méthode unique d'aide à la gestion** des très petites entreprises (moins de 20 salariés) en trois temps :
 - un outil logiciel d'utilisation simple, ludique et pragmatique qui permet à tout entrepreneur de gérer son entreprise à partir de la seule saisie d'un devis et d'une facture,
 - l'appui d'un expert (conseil en gestion) : il paramètre le logiciel chez son client chef d'entreprise en fonction des objectifs fixés par l'entrepreneur et sur la base d'informations issues des comptes historiques, puis il forme le chef d'entreprise à son utilisation en deux heures environ,
 - une visite mensuelle obligatoire de l'entreprise cliente par l'expert : l'expert veille à la bonne utilisation du progiciel par l'entrepreneur, analyse avec lui les écarts, l'assiste au besoin dans ses choix d'orientation et peut offrir des prestations complémentaires suivant ses compétences ou orienter son client pour l'aider dans ses projets de développement.
- **le 1^{er} réseau de franchise de services aux entreprises** (les experts) en France.

GROUPE RIVALIS a constitué progressivement un réseau d'indépendants, le plus souvent gestionnaires et/ou anciens cadres d'entreprises ou dirigeants d'entreprise venant de secteurs diversifiés réunis par une communauté d'intérêt pour la TPE et par le sens du contact humain. Les dirigeants de Groupe Rivalis attachent beaucoup d'importance à la qualité du recrutement des experts en veillant dès l'amont à la bonne information des candidats experts sur leur fonction et sur les valeurs du Groupe. L'intégration des nouveaux experts passent par un cycle de formation précis et l'accompagnement sur le terrain par un Expert formateur en exercice. Les échanges entre Experts d'une part, et entre les Experts et le Groupe d'autre part, sont facilités par la tenue de réunions périodiques et l'accès à un Intranet dédié. Chaque expert signe un contrat de partenariat avec le Groupe qui veille à la bonne application des savoir-faire et de la charte Rivalis.

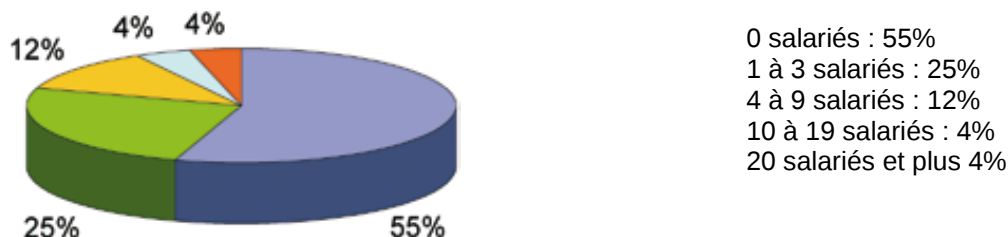
6.1 Marché et concurrence

GROUPE RIVALIS cible les Très Petites Entreprises (TPE) définies par l'INSEE comme des entreprises comptant moins de 20 salariés, soit près de 96% des entreprises en France (2 900 000 entreprises). Parmi ces TPE, Rivalis cible prioritairement les secteurs du commerce, des services, de l'artisanat ou encore les professions libérales, le **cœur de cible** étant constitué des **artisans et artisans commerçants**, soit environ **1 600 000** entreprises.

6.1.1 Le marché

En France, au 1^{er} janvier 2003, les TPE de 0 à 19 salariés représentaient 2 314 100 entreprises (Source INSEE). Sur l'ensemble des entreprises répertoriées seulement 4% auraient plus de 20 salariés.

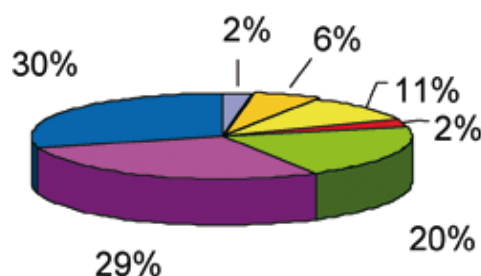
Répartition des entreprises en France selon le nombre de salariés :



La taille moyenne des entreprises clientes est de moins de 6 personnes.

Répartition des TPE de moins de 20 salariés par secteur d'activité :

Services : 29%
Commerce : 20%
Education, santé, action sociale : 30%
Bâtiment, travaux publics : 11%
Industrie : 6%
Industries agricoles et alimentaires : 2%



Le secteur de l'artisanat est dynamique. Le nombre des entreprises de ce secteur est en hausse constante. En effet, le nombre des TPE du secteur de l'artisanat connaît une évolution de plus de 25% en 3 ans, en passant de 677 142 entreprises en 2002 à 869 100 en 2005. Les secteurs porteurs de l'artisanat sont les entreprises du bâtiment, de la réparation, et du transport et autres services, ils représentent à eux seuls 70% du total des entreprises artisanales en France en 2005, et génèrent plus de la moitié du chiffre d'affaires total des entreprises artisanales avec environ 101 millions d'euros.

Au plan géographique les régions principales pour le nombre d'entreprises artisanales sont l'Ile de France (15,8%), la région Rhône Alpes (11,4%), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10,1%) suivies des régions Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc Roussillon, puis des Pays de la Loire et de la Bretagne à plus de 5% chacune.

Globalement, les régions les plus attractives en nombre d'entreprises se situent dans le sud de la France. En termes de valeur ajoutée, la part des TPE de l'artisanat représente 9,6%, de la valeur ajoutée brute des entreprises. Le chiffre d'affaires des TPE du secteur de l'artisanat atteint 308 millions d'euros pour 100 000 habitants en 2002, et les régions les plus attractives sont le Rhône-Alpes, la Corse, les Midi -Pyrénées, l'Aquitaine et le Poitou-Charentes avec 1 758 millions de chiffre d'affaires. Concernant les immatriculations, on constate 83 446 immatriculations en 2003, la plupart provenant de créations d'entreprise. En 2007 le nombre de créations d'entreprises a atteint 300 000. Les secteurs du bâtiment et des transports détiennent la plus grande part d'immatriculations. En ce qui concerne les radiations, il y en a eu 74 247 en 2003, et ce sont également ces mêmes secteurs qui sont les plus touchés.

La Société mène une veille précise des évolutions de marché pour les entreprises qu'elles ciblent tant au plan national que régional, à la fois pour valider la pertinence de son positionnement et pour vérifier la bonne définition des secteurs attribués aux experts.

6.1.2 La concurrence

RIVALIS est une méthode de gestion en temps réel pour piloter son entreprise.

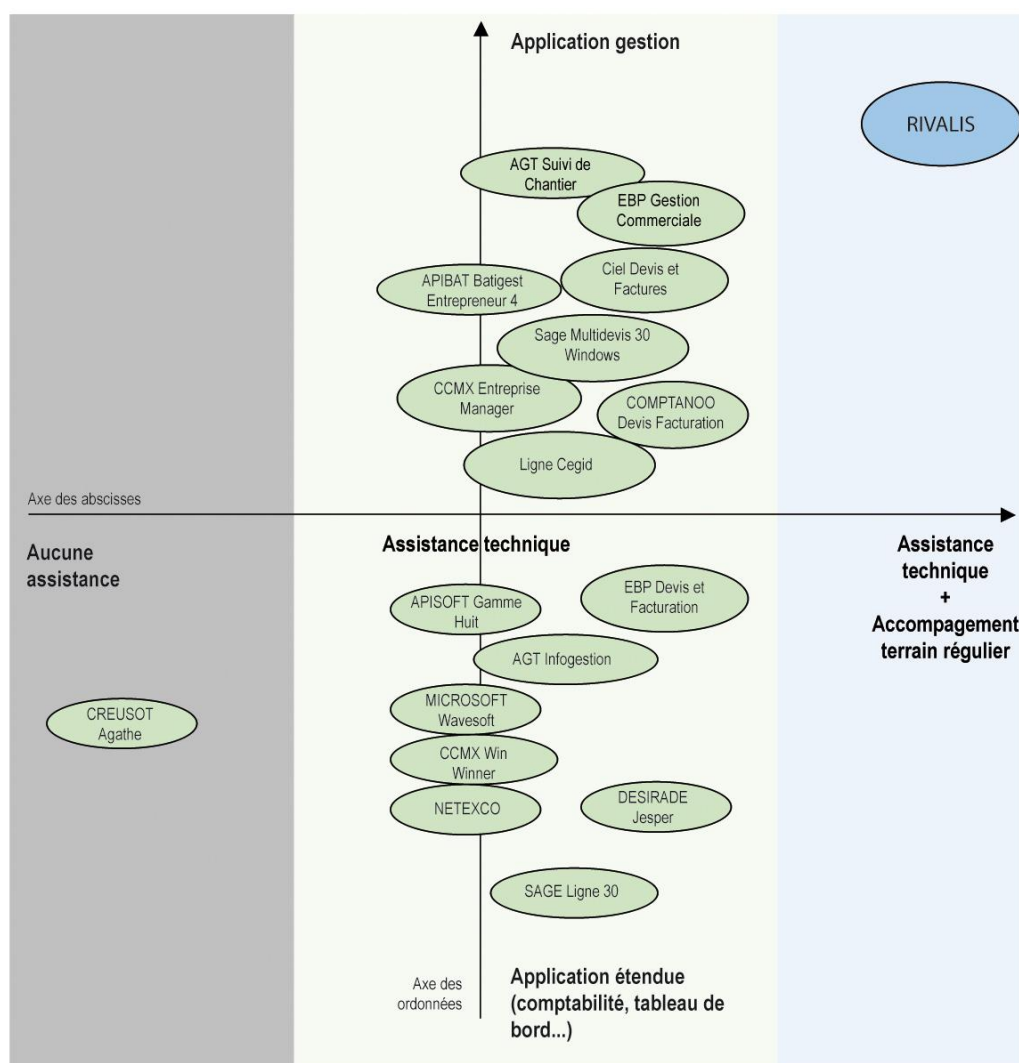
Elle est basée sur trois dimensions :

- un outil de gestion informatique,
- un expert en gestion
- une présence physique mensuelle dans l'entreprise

RIVALIS a des concurrents sur seulement une et/ou deux dimensions, mais ne connaît pas de concurrent directement sur le même concept.

➤ LES PRINCIPAUX EDITIONS DU MARCHÉ

Le schéma ci-dessous présente un panorama large des principaux éditeurs, « concurrents indirects » de RIVALIS dans le domaine de la gestion d'entreprise. Ces éditeurs présentent des progiciels de gestion destinés aux TPE. Ils se différencient selon leur application (progiciel gestion ou application étendue) et les services proposés (d'aucune assistance à une assistance technique et un accompagnement terrain régulier).



Toutes les entreprises présentées sur le graphique ci-dessus concurrencent le progiciel RIVALIS sur un élément précis de son paramétrage à savoir la gestion d'entreprise. Cependant, RIVALIS se différencie par une gestion d'entreprise basée sur une application du progiciel en temps réel et le suivi par une

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 18

personne physique. D'après le schéma, une tendance au regroupement d'entreprises sur les mêmes critères se dessine. En effet, 4 éditeurs axent leurs offres sur les différents champs d'action du progiciel tels que la gestion, la comptabilité, la finance. Elles allient aux fonctionnalités du progiciel divers services techniques (APISOFT « Gamme Huit », MICROSOFT « Wavesoft », CCMX « Win Winner », et NET EXCO). Concernant les progiciels « Ligne 30 » de SAGE, « Infogestion » de AGT, « Devis et Facturation » de EBP, et « Jesper » de DESIRADE, ils gardent les mêmes spécificités que les entreprises précédentes au niveau de l'application du progiciel, mais offrent en plus des prestations au chef d'entreprise. Ces prestations sont généralement de l'assistance pendant les premiers mois de l'acquisition du progiciel. Seul l'éditeur DESIRADE offre un support d'assistance via Internet à ses utilisateurs. Le progiciel « Agathe », quant à lui, laisse son utilisateur autonome dans la gestion de son entreprise car il n'y a pas d'assistance proposée par l'éditeur après l'acquisition du progiciel. EBP « Gestion Commerciale » et Ciel « Devis et Factures » proposent une offre qui pourrait se rapprocher le plus de RIVALIS car ce sont des progiciels spécialisés dans la gestion. Toutefois, ils se différencient de RIVALIS qui peut établir des bilans prévisionnels à partir de la simple saisie de devis et de factures. De plus, les services offerts sont limités dans le sens où ils ne sont utilisés par le chef d'entreprise que dans une durée limitée, sous la forme d'une assistance téléphonique gratuite par des techniciens pendant 60 jours à partir de l'acquisition du progiciel par exemple. De plus, les services proposés sont surtout techniques. Les progiciels de INNOMATIX « Tous Comptes Faits Pro » et de COMPTANOO « Devis – Facturation » sont des progiciels de gestion d'entreprise via Internet et fonctionnent avec une hotline. Cela leur permet d'offrir de l'assistance aux entreprises plus facilement.

Les 3 progiciels « Suivi de Chantier » de AGT, « Batigest Entrepreneur 4 » de Apibat, et « Entreprise Manager » de CCMX sont essentiellement utilisés par les entreprises du bâtiment. Les fonctions de ces progiciels sont semblables à celles de RIVALIS, mais ils n'offrent pas d'assistance et d'accompagnement terrain régulier au chef d'entreprise sur le long terme.

Les principaux éditeurs que l'on peut relever sur le marché représentent une concurrence indirecte pour RIVALIS. Aucun de ces éditeurs ne propose une méthode identique à celle de RIVALIS.

➤ LES ACTEURS DU CONSEIL EN GESTION

Plusieurs professions proposent des conseils en gestion ou réalisent la gestion des entreprises : les cabinets comptables, les conseillers financiers, les consultants et les experts comptables. Ils constituent une concurrence indirecte de RIVALIS sur le service.

• Les comptables

En charge de la comptabilité des entreprises, ils parlent principalement en langage comptable et analysent des chiffres historiques. Le chef d'entreprise doit s'adapter au progiciel comptable.

• Les experts comptables

Outre la production de comptes annuels, l'expert-comptable fournit des outils d'aide à la gestion : après l'analyse de la situation et du fonctionnement il peut proposer des outils d'aide à la gestion comme la comptabilité analytique, l'établissement de budget, suivi de trésorerie et contrôle budgétaire. Les analyses de chiffres se font à posteriori et ne sont donc pas faites en temps réel. Le soutien est ponctuel et ne suit pas l'évolution de l'entreprise.

• Les consultants

Participant à l'amélioration de la stratégie et de l'organisation de l'entreprise, ils sont essentiellement concentrés sur une approche à moyen et long terme. Leur démarche est plus adaptée à des PME qu'à des TPE pour lesquelles les tarifs peuvent en outre s'avérer prohibitifs.

• Les centres de gestion

Ce sont les principaux concurrents des experts comptables en ayant les mêmes caractéristiques, sauf les possibilités d'exonérations de charges pour les TPE-clients.

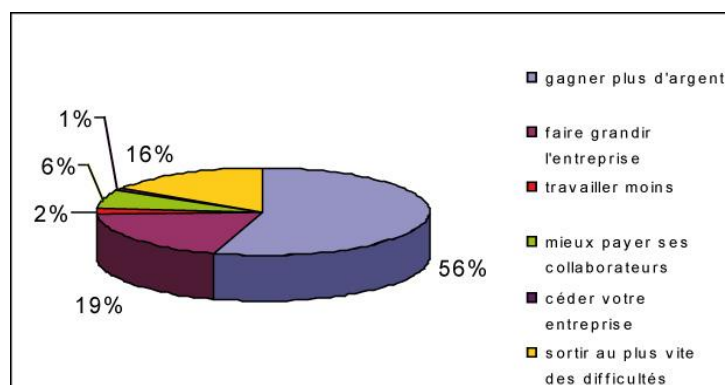
• Les conseillers, consultants et coaches qui accompagnent régulièrement les entreprises

Une multitude d'acteurs sont présents sur 4% du marché des entreprises en France : PME PMI Grands Comptes mais non présents sur le marché de la TPE.

6.2 L'offre : la méthode RIVALIS

La méthode de gestion de RIVALIS consiste à proposer aux entrepreneurs un accompagnement dispensé par d'anciens cadres ou d'anciens chefs d'entreprise, tout en mettant à leur disposition un outil informatique de gestion et d'aide à la décision spécialement développé par RIVALIS qui permet de gérer une entreprise à partir de la simple saisie d'un devis et d'une facture.

L'objectif de cette méthode est d'optimiser l'adéquation entre les attentes personnelles de l'entrepreneur et le fonctionnement de son outil professionnel. Une étude réalisée auprès de 150 TPE utilisatrices de la méthode Rivalis révèlent des motivations diverses de la part des entrepreneurs :



Equipé d'un outil logiciel performant, l'Expert aura pour mission de permettre au dirigeant de piloter son entreprise en fonction de ses objectifs prédéfinis.

6.2.1 Un outil informatique d'utilisation simple

RIVALIS vient d'implémenter la version 4 du progiciel dont la conception a été depuis l'origine, guidé par la nécessité d'une grande simplicité d'utilisation afin de le rendre accessible au plus grand nombre d'entrepreneurs et d'artisans.

Son utilisation ne nécessite en effet aucune compétence particulière en informatique, en comptabilité ni en gestion.

Grâce à une interface intuitive et conviviale, la prise en mains est immédiate. RIVALIS estime qu'une entreprise est opérationnelle sur la méthode en deux heures.

Préalablement à la prise en main du logiciel par l'entrepreneur, l'Expert RIVALIS a paramétré le progiciel sur la base de certaines données historiques spécifiques de l'entreprise mais surtout sur la base du projet de vie du chef d'entreprise. Un des grands principes de l'établissement du budget prévisionnel de l'entreprise est de considérer que la justification première de l'entreprise est de vendre ses prestations, avec des marges suffisantes, sans chercher à faire des économies sur les charges.



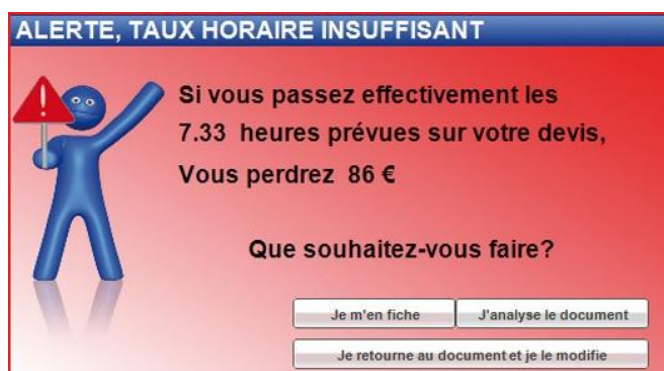
• UNE VISIBILITÉ IMMÉDIATE À PARTIR DU DEVIS

L'outil informatique RIVALIS permet de gérer une entreprise à partir de la seule saisie d'un devis et d'une facture. Il constitue donc, un véritable tableau de bord de l'entreprise.

Une fois l'outil correctement paramétré par l'Expert, l'entrepreneur n'aura plus qu'à saisir les données relatives à une commande (matériaux, temps de travail nécessaire, frais...) pour savoir quel est le montant minimal à facturer pour dégager un bénéfice.

Si le devis fait apparaître une marge trop faible (ne permettant pas de couvrir les frais fixes) , le système se met en alerte. Les messages sont directs : si l'indicateur passe au vert, le chef d'entreprise gagne de l'argent, au rouge, il en perd.

Quelle que soit la décision prise (notamment en termes de stratégie commerciale), le chef d'entreprise proposera son devis en toute connaissance de cause.



• UN OUTIL D'AIDE A LA DECISION

Le progiciel Rivalis est aussi un outil d'aide à la décision qui avertit le chef d'entreprise de l'évolution de sa société à court et moyen terme, ce qui permet d'anticiper tout risque de dérapage.

Le dirigeant connaît en permanence son résultat probable de fin d'année. Ainsi, conseillé par l'Expert Rivalis, il peut donc prendre à temps, et en toute connaissance de cause, les décisions stratégiques qui s'imposent (réorientation d'activité, réorganisation du travail, modification des tarifs ou des prestations...). Auparavant, ce type d'aide à la décision était réservé aux grandes entreprises.

Avec l'outil informatique RIVALIS, il suffit d'intégrer certaines données comptables extraites du dernier bilan (compte de résultats – balance générale - amortissements - factures - salaires) puis d'estimer pour chaque salarié (dirigeant inclus) le pourcentage de travail dédié à la production pure (ex: un commercial sera défini à 0% de production alors qu'un mécanicien pourra être estimé à 90%).

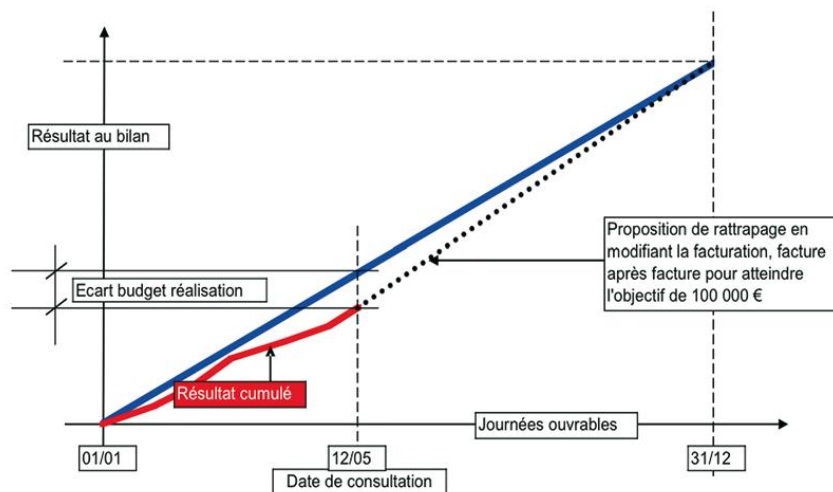
Exemple d'écran de saisie - informations relatives au personnel :



L'enregistrement de ces données fait alors apparaître :

- les charges de l'entreprise,
- les marges bénéficiaires dégagées par les prestations de services (ou main-d'œuvre) et leur part dans le chiffre d'affaires,
- les marges bénéficiaires dégagées par la vente des produits et leur part dans le chiffre d'affaires.

L'utilisateur peut mesurer à tout moment, en temps réel, l'écart entre les objectifs qu'il s'est fixés et leur réalisation.



• UN OUTIL DE SIMULATION

Grâce à cet outil constamment remis à jour et doté de nouvelles applications, l'entrepreneur peut simuler différents scénarii et se projeter à plus ou moins long terme.

En infirmant ou confirmant certains paramètres (effectifs de l'entreprise, facturation, retards de règlement, investissements), il peut visualiser l'impact de chacune de ses décisions en termes de bilan annuel et de bénéfices.

De combien faudrait-il augmenter les marges bénéficiaires pour couvrir une embauche supplémentaire? A partir de quel prix de vente puis-je atteindre le point d'équilibre? Ai-je les moyens d'investir? Quel type d'amortissement dois-je choisir? Puis-je augmenter mon personnel? Quelles seraient les conséquences d'une nouvelle répartition du travail au sein de l'entreprise? Autant de questions auxquelles cet outil de gestion apporte des réponses immédiates, dans un langage clair.

6.2.2 Un copilote pour le chef d'entreprise

En dépit de son potentiel, un simple outil de gestion n'est pas suffisant car les entrepreneurs ont aussi besoin de conseils formulés dans un langage clair et à moindre coût. L'Expert Rivalis assure ce rôle de conseil permanent auprès de l'entreprise dont il est, en quelque sorte, le copilote. La réussite de la méthode de gestion mise en place par Rivalis tient notamment à la régularité des réunions de travail que l'expert Rivalis est tenu d'accomplir dans l'entreprise. Il doit s'y rendre au moins une fois par mois pour passer au crible les paramètres de gestion et, si nécessaire, faire une analyse plus approfondie de la situation de l'entreprise. Parallèlement, le chef d'entreprise peut évidemment le solliciter à chaque fois qu'il le juge nécessaire. Les contrats passés avec les clients sont renouvelables en moyenne tous les deux ans. C'est parce que l'expert vient tous les mois qu'il n'a aucun droit à l'erreur.

• LE RÔLE DE L'EXPERT RIVALIS

Le rôle de l'Expert réside dans :

- Le paramétrage du logiciel en y intégrant les spécificités de chaque TPE cliente,
- L'aide à l'établissement d'un budget prévisionnel, et
- L'assistance au quotidien de l'entrepreneur dans sa gestion, ses choix de développement,

afin de minimiser le risque de dérapage et surtout, d'optimiser l'adéquation du projet d'entreprise avec le projet de vie de l'entreprise.

Dans cette optique, l'Expert est amené à accompagner l'entrepreneur dans :

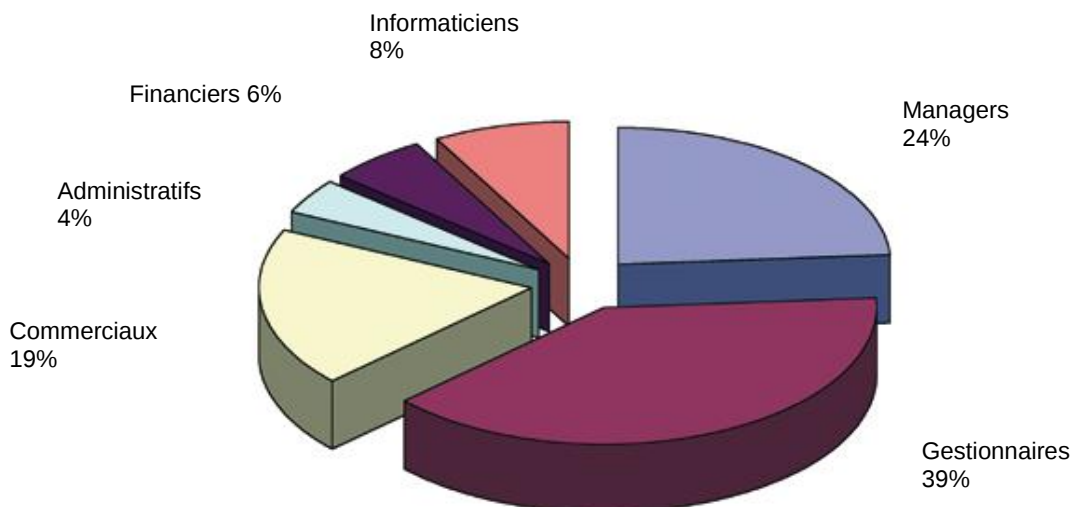
- la définition et la formalisation de ses objectifs personnels afin d'en définir les objectifs pour l'entreprise. Cette première analyse s'avère fondamentale afin que les actions suivantes soient en parfaite adéquation avec les attentes personnelles des dirigeants
- l'établissement du budget prévisionnel
- l'analyse des résultats mensuels
- le suivi de ses analyses et en mesure les effets
- la prise de décisions stratégiques
- l'analyse des possibilités d'embauche
- l'anticipation et l'alerte au regard de dérives constatées par rapport aux objectifs initiaux
- les relations avec l'expert-comptable et commente, avec lui, les résultats
- les relations avec les partenaires bancaires le cas échéant,
- la mise en contact avec tout expert utile au développement de l'entreprise.

• LE PROFIL DES EXPERTS RIVALIS

Le Groupe Rivalis recrute annuellement environ 45 Experts parmi lesquels d'anciens chefs d'entreprise et des cadres dirigeants, spécialisés dans la gestion ou le commercial tels que des Directeurs Administratifs et Financiers, des Directeurs Informatiques, des Directeurs de Communication, des Contrôleurs de Gestion, des cadres bancaires, des cadres commerciaux, des consultants.

Le réseau RIVALIS est un véritable gisement de compétences, grâce à la multitude des profils d'Experts.

Sur la base d'une étude réalisée par Rivalis en 2008, on peut faire ressortir la répartition des profils comme suit :



Cette diversité de profils est une des particularités du réseau Rivalis. Chacun des experts dispose de compétences spécifiques que Rivalis leur permet de mettre au service du collectif, une sorte de «catalogue de compétences » interne au réseau.

- La majorité des experts Rivalis ont entre 35 et 50 ans, mais de jeunes gestionnaires (entre 24 et 28 ans) rejoignent aussi le réseau.
- 80% étaient salariés avant d'intégrer le réseau. Ils ont choisi de rejoindre Rivalis pour devenir «indépendants ».
- 39% occupaient un poste dans la gestion, 24% étaient managers, chefs de service ou cadres dirigeants, 19% commerciaux. Les 19% restants se répartissent entre des fonctions d'informaticiens, des postes financiers ou administratifs.
- Plus de 50% investissent 75% de leur temps dans l'activité Rivalis, et 25% dans des activités connexes (conseil, management...).

Compte tenu de leur profil (anciens dirigeants, anciens cadres) 48% des experts Rivalis désirent être plus impliqués encore dans la stratégie du groupe. Désormais, la nouvelle organisation de Rivalis le permet. Un expert disposant d'un savoir-faire « métier » particulier peut proposer la création d'une société satellite intégrée au groupe, afin de développer une activité de service se rapportant à la petite entreprise. Les experts sont interdépendants d'un réseau et sur un système de franchise très « libéral ».

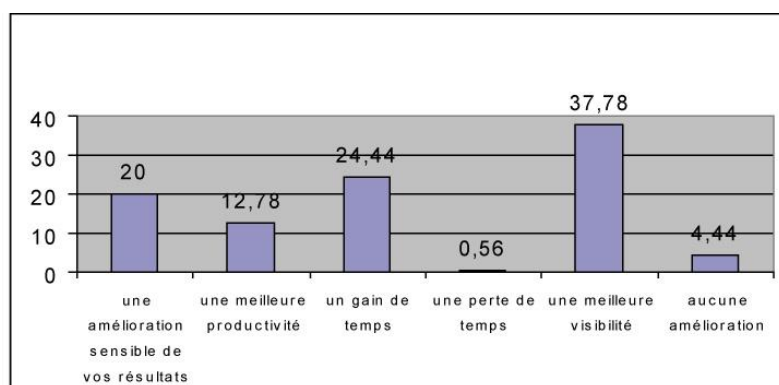
6.2.3 Des résultats probants

De nombreuses entreprises utilisatrices de la méthode Rivalis sollicitent leur Expert en vue de l'embauche d'un salarié, de l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise, le sauvetage, la gestion du temps ou des décisions d'investissement. L'expert Rivalis joue non seulement un rôle de dynamisation, mais peut aussi contribuer à relancer de petites entreprises en difficulté. Dans certains cas extrêmes, Rivalis est d'ailleurs intervenu avec succès au moment où expert-comptable, banquier, fournisseurs, voire clientèle, avaient déjà interrompu leurs relations avec l'entreprise.

En 2007, le groupe Rivalis a recueilli 150 témoignages de chefs d'entreprise de TPE utilisatrices de la méthode. Ces témoignages de satisfaction apportent un éclairage différent aux nombreux services proposés par les Experts Rivalis. Ils expriment notamment que Rivalis a permis à certains d'éviter la faillite, à d'autres d'optimiser leur rentabilité, et à l'ensemble de ses clients de stabiliser la situation financière.

• Un indice de satisfaction élevé chez les clients RIVALIS

L'indice de satisfaction des TPE interrogées est de 95%. Cette satisfaction exprimait que la méthode Rivalis avait contribué à :



Grandement satisfaits, la plupart des dirigeants avaient recommandé la méthode au moins une fois à un confrère. En effet, 37% d'entre eux affirment en avoir déjà parlé à plusieurs reprises à un autre chef d'entreprise et 33% l'ont présenté une fois à un confrère.

• Quelques témoignages de bénéfices des utilisateurs de la méthode

Les résultats de l'enquête réalisée en mars 2008 auprès de 200 utilisateurs de la méthode peuvent être synthétisés comme suit :

Avez-vous augmenté votre salaire depuis que vous avez Rivalis ?



« J'ai augmenté mes revenus de 5 261 € »

Votre entreprise gagne t'elle plus d'argent depuis que vous avez Rivalis ?



« J'augmente les résultats de mon entreprise de 29 930 € »

Combien d'emplois avez-vous créés depuis que vous avez Rivalis ?



« J'ai embauché 1,8 salariés (en moyenne) »

Etes-vous plus serein dans votre activité ?



« Mon indice de sérénité est passé de 3,9 à 7,9 (sur 10) »

Avez-vous réalisé un "rêve" depuis que vous avez Rivalis ?



« J'ai réalisé un rêve (33% des chefs d'entreprises) »

Depuis que vous avez Rivalis, avez-vous investi pour votre entreprise?

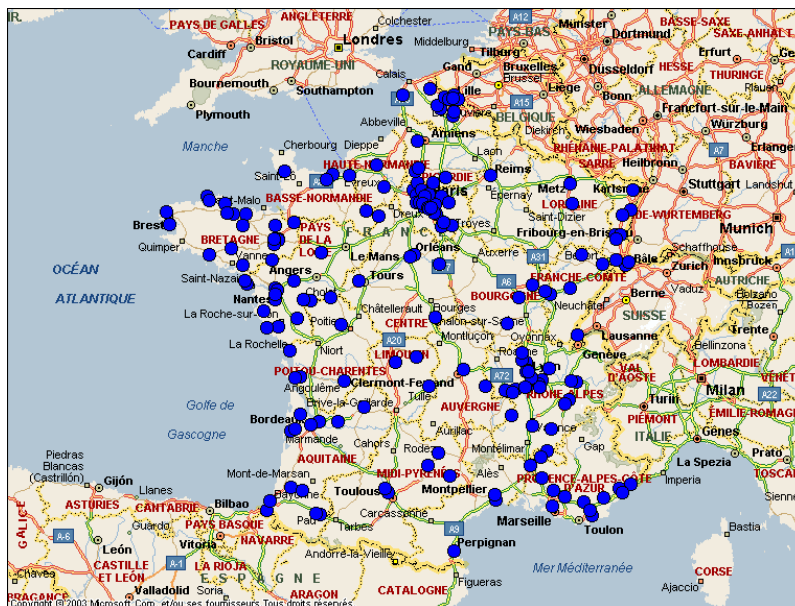


« J'ai investi 51 200 € supplémentaires) »

Une nouvelle étude de satisfaction est en cours. Ses résultats sont attendus pour l'été 2009.

6.3 Le réseau RIVALIS

Le groupe RIVALIS est présent sur tout le territoire national et les DOM-TOM à travers un réseau de partenaires Experts. Fort de 213 Experts à fin mars 2009, le groupe RIVALIS se considère comme le 1^{er} réseau Français d'aide à la gestion dédié aux artisans et aux TPE.

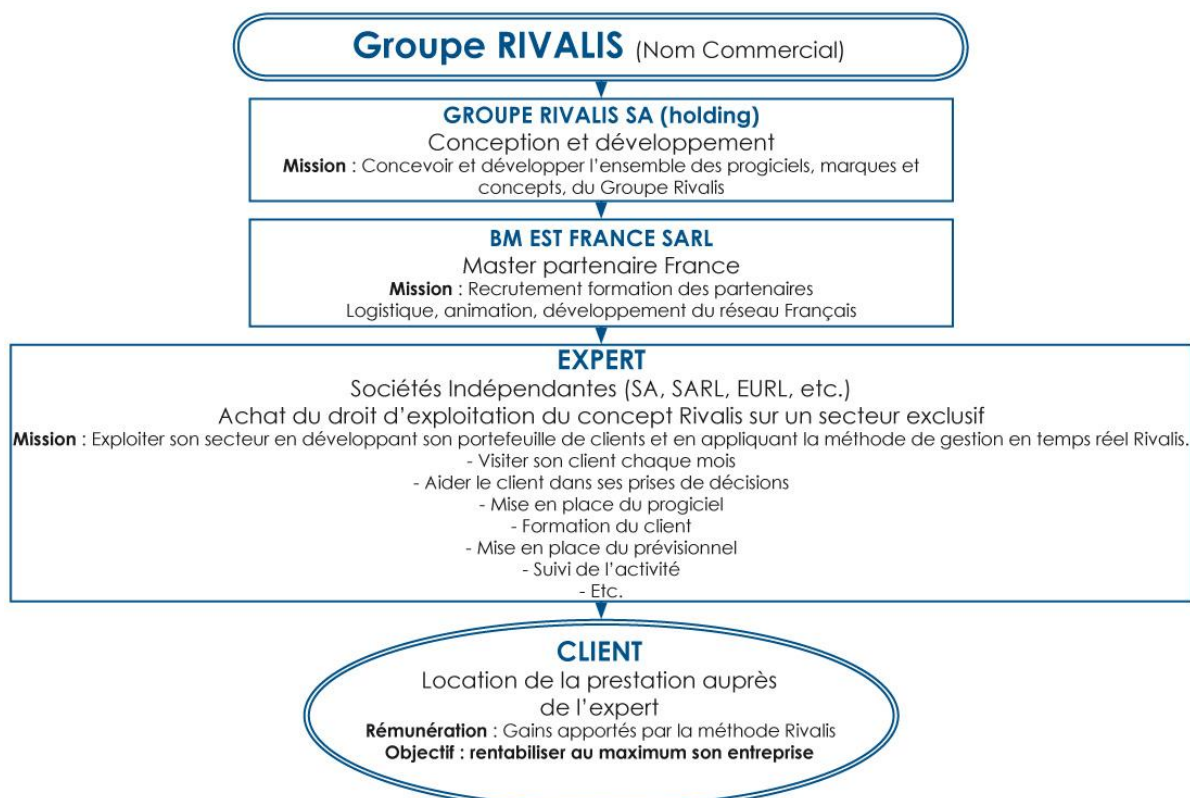


6.3.1 L'organisation du réseau

RIVALIS SA, holding du groupe, a conclu en Juillet 2005 pour une durée de 10 ans, un « contrat de partenariat et d'exclusivité de développement national » avec BM Est France (filiale à 100%) confiant à cette dernière le soin de développer le réseau d'Experts à travers la France par le biais de la conclusion de « contrats de partenariat ».

Groupe Rivalis désigne le nom commercial ainsi que la Société holding détenant la marque : « la méthode Rivalis » et le progiciel.

Le mode de fonctionnement se présente schématiquement comme suit :



6.3.2 Le partenaire Expert

- **Le recrutement**

Le recrutement des Experts fait l'objet d'un processus très élaboré mis en place afin de gérer un nombre croissant de candidatures de professionnels intéressés à devenir experts avec RIVALIS et d'optimiser les chances de succès du futur Expert.

En janvier 2008, 87 appels de candidats avaient été reçus spontanément par la Société. Ce nombre est passé à 385 en janvier 2009.

Les étapes successives du processus de recrutement sont les suivantes :

- premier entretien téléphonique avec la personne intéressée,
- chaque mercredi, une journée de présentation et de sélection regroupant 10 candidats est organisée à Colmar,
- en cas d'intérêt réciproque, RIVALIS transmet un accord de principe au candidat expert et lui envoie un document pour lui permettre de préparer un plan prévisionnel,
- ce plan prévisionnel du candidat est analysé avec un dirigeant de RIVALIS qui apprécie la faisabilité du projet.

Si les échanges sont concluants pour RIVALIS comme pour le candidat expert celui-ci est convié à rejoindre le programme de formation qui commencera par la signature du contrat de partenariat.

Au 31 mars 2009, le nombre de secteurs cumulé entre la France et les DOM-TOM étaient de 284 gérés par les 213 Experts.

- **Principaux termes du « contrat de partenariat »**

A l'issue du processus de recrutement, un candidat devient « Expert Rivalis » une fois, un contrat de partenariat signé avec BM Est France, le master-partenaire, pour une durée de 5 ans octroyant à l'Expert une ou plusieurs (au maximum 4) zones d'exclusivité d'intervention sur des secteurs géographiques déterminés.

Les droits et obligations respectives de chaque partie se résument ainsi :

A) Pour le master-partenaire :

Ses principales obligations sont :

- Assurer la formation initiale et permanente des Experts relatives aux méthodes constitutives du savoir-faire RIVALIS,
- Communiquer le savoir-faire RIVALIS par la mise à disposition d'un manuel opérationnel abordant les aspects produits, gestion administrative et opérationnel avec le client final,
- Mettre à disposition le progiciel et ses évolutions,
- Mise à disposition de la marque et de la charte graphique du groupe,
- Mettre à disposition un Intranet et une hot-line technique.

En outre, le master-partenaire se réserve le droit de visiter le partenaire Expert afin de s'assurer du respect des procédures et du savoir-faire RIVALIS.

B) Pour le partenaire Expert :

L'Expert se voit contractuellement accorder un droit de commercialiser la méthode Rivalis auprès de TPE installées au sein d'un ou plusieurs (maximum 4) secteurs géographiques défini par RIVALIS de telle sorte qu'il compte de 1 200 à 1 500 petites entreprises suivant la 1^{ère} classe INSEE, à savoir les entreprises comportant de 0 à 9 personnes.

Ses principales obligations sont :

- Assister à la formation initiale et permanente,
- Respecter les procédures RIVALIS dans l'exploitation du savoir-faire Rivalis
- Disposer du matériel nécessaire à l'exploitation du concept auprès des clients
- Visiter au moins une fois par mois, ses clients
- Respecter le reporting imposé par le manuel RIVALIS
- Et enfin, respecter les dispositions financières suivantes :

1 – A la signature du contrat :

- a) S'acquitter d'un droit d'entrée de 24.000 € HT,
- b) Contribuer aux frais de formation et d'assistance initiales et permanentes pour un montant de 9.500 € HT.

La totalité de ces deux montants restera acquise à BM Est quelle que soit l'issue du contrat de partenariat,

2 – Durant l'exécution du contrat :

L'Expert devra s'acquitter d'une redevance comportant une partie fixe et une partie variable.

- a) Redevance fixe : Un montant fixe mensuel est dû en fonction du nombre de secteurs concédés (450 € pour un secteur, 675 € pour deux secteurs ...),
- b) Royalties : Des royalties mensuelles égales à 2% du CA HT réalisé par la société du partenaire Expert. La redevance fixe viendra en déduction des royalties dues.

L'Expert devra enfin ne commercialiser l'offre auprès des TPE de son ou ses secteurs que par le biais d'un contrat type défini par le groupe. Ainsi, les revenus de l'Expert seront fondés sur :

- Un forfait de 1.500 à 2.000 € pour le paramétrage du progiciel et la formation initiale dispensée à l'entrepreneur,
- Une facturation établie lors de chaque visite mensuelle sur une base de 230 à 280 € par mois.
- Une prime de réussite variable qui peut représenter de 8 à 15% du dépassement d'objectif de résultat de l'entreprise cliente.

L'Expert est autorisé à proposer à son client d'autres prestations de service, indépendamment de la méthode RIVALIS.

Au cours des trois dernières années, les revenus moyens dégagés mensuellement par un Expert ont oscillé entre 2 000 et 6 000 €. La principale variable de cette fourchette réside dans l'implication de l'Expert auprès d'un nombre plus ou moins important de clients.

En effet, Rivalis se développe sous forme de partenariat autorisant une liberté d'action accrue aux Experts par rapport à de la franchise. Tout en étant très impliqués dans le réseau, les experts sont de véritables chefs d'entreprise et ont la possibilité d'exercer en parallèle de leur activité Rivalis d'autres missions de conseil dans leurs domaines d'expertise.

Ce mode de fonctionnement a permis au groupe de générer les revenus suivants :

	juin-08	juin-07
Droits d'entrée	1 190 709	1 162 736
Formation	372 160	333 520
Redevances	685 119	429 188
TOTAL	2 247 988	1 925 444

6.3.3 Une structure fédératrice

Une des priorités du groupe consiste à dynamiser le réseau.

A cette fin, les secteurs attribués ont été regroupés en 11 régions, chacune élisant un Expert qui représente l'ensemble de ses confrères. Ces 11 Experts élus seront membres du comité du réseau, qui se réunit trimestriellement. Lors de ces comités, les décisions concernant la stratégie et l'évolution du réseau sont prises.

En outre, RIVALIS a également mis en place les Conseils suivants :

□ LE CONSEIL DES SAGES

Le Conseil des Sages est composé d'experts sélectionnés par Damien et Lionel Valdan pour être les garants de la philosophie Rivalis. Ses membres ont également pour mission de participer activement aux choix stratégiques du Groupe.

□ LE CLUB DES PARTENAIRES

Ce club est une association indépendante, fondé par 11 experts et qui en regroupe aujourd'hui une centaine. Il joue le rôle de « syndicat » du réseau et agit comme un partenaire privilégié de Rivalis afin de faire évoluer le réseau dans le bon sens.

□ LE CLUB UTILISATEURS

Le « Club Rivalis » a été créé afin de fédérer tous les utilisateurs de la méthode Rivalis, les experts du réseau ayant en charge de promouvoir ce nouveau service auprès de leurs clients. Il leur permettra de bénéficier de nombreux avantages : conseils personnalisés sur le logiciel, tarifs partenaires dans différents secteurs (assurance, financement, consommables...), informations spécifiques sur l'actualité des TPE : www.club-rivalis.net.

Aujourd'hui, RIVALIS est reconnu comme :

- le 1er réseau (franchise) de services aux entreprises en France (cf Observatoire de la Franchise)
- Parmi les 10 meilleurs réseaux (franchise) de France en nombre d'implantations de secteurs par an. (Revue « Entreprendre » de janvier 2009).

6.3.4 L'animation du réseau

Afin d'optimiser l'efficacité du réseau, RIVALIS s'est attaché à mettre en œuvre une structuration et une animation du réseau ayant un pouvoir fédérateur auprès des Experts.

Ces actions passent à la fois par la formation initiale et continue, une politique active de communication et la mise à disposition de divers moyens permettant à l'Expert d'enrichir son offre auprès des TPE clients.

• La formation des Experts

Assurée par plus de 30 Experts formateurs volontaires, une *formation initiale* est dispensée auprès de chaque nouveau partenaire au sein de deux centres de formation de RIVALIS situés dans les Vosges. Organisés en région, les 33 formateurs accompagneront les nouveaux Experts sur le terrain à l'issue de la formation théorique initiale de 5 jours. Durant les 6 premiers mois d'activité des Experts, quatre modules de formation de 3 jours et demi chacun seront planifiés. Les principaux thèmes de formation abordés seront ainsi répartis : 40% du temps sera dédié à la fonction commerciale de l'expert, 40% à la connaissance et la maîtrise du logiciel alors que les 20% restant seront consacrés à du coaching.

Par la suite une formation permanente est également organisée en fonction des besoins des experts et des propositions de formations par des experts formateurs, spécialistes d'un secteur d'activité. Par exemple un expert expérimenté en gestion dans la restauration peut proposer de réaliser une session de formation. L'information est alors diffusée via l'intranet dédié aux experts, Rivanoo, les experts intéressés peuvent s'inscrire et ensuite une session de formation (payante) est organisée avec l'appui logistique de Groupe Rivalis.

- **Une politique de communication active**

Outre les comités participatifs où sont représentés les Experts, ces derniers disposent d'un extranet dénommé « Rivanoo » afin de partager leurs expériences contribuant ainsi à la richesse du réseau.



En plus de cet outil Internet, les Experts disposent de publications qui leur sont spécialement dédiés.

En plus des actions de communication interne, les Experts bénéficient également en terme de notoriété et de visibilité des retombées générées par une politique active de communication du groupe (voir ci-dessous § 6.4.2).

Rivalis se développe sous forme de partenariat qui permet davantage de latitude que la franchise. Tout en étant très impliqués dans le réseau, les experts sont de véritables chefs d'entreprise et ont la possibilité d'exercer en parallèle de leur activité Rivalis d'autres missions de conseil dans leurs domaines d'expertise. A travers le catalogue de compétences du Groupe Rivalis, chacun peut mettre sa propre expertise au service du collectif : sorte de vitrine du savoir-faire des experts, il se présente comme un pôle de compétences regroupées.

- **Une offre de compétences interne mise à disposition des Experts**

Au fil des années, le Groupe Rivalis a pu constater le potentiel de compétences et de savoir-faire de ses Experts dans divers secteurs gravitant autour du monde de l'entreprise. Ce constat l'a amené à réfléchir sur la manière de mettre ces compétences à la disposition des entreprises. Le principe de la société Satellite est né.

Juridiquement indépendants mais en interaction les uns avec les autres, les satellites du Groupe Rivalis sont une véritable manne de services aux entreprises : aide à la création, à la transmission, au développement commercial, au redressement, à la communication... Chaque satellite est créé à partir d'une compétence particulière ou d'un métier.

- **Une offre de produits et services mise à disposition des clients des experts**

Pour gagner encore en efficacité, le réseau Rivalis élargit son champ d'action à un certain nombre de produits et services permettant d'augmenter les performances des petites entreprises.

□ **L'OFFRE DIAGNOSTIC** : Personnalisé pour chaque client et réalisé par un expert en gestion, le Diagnostic Rivalis permet de vérifier si l'entreprise présente un bon taux de rentabilité, de présenter son potentiel de développement, d'en estimer sa valeur.

□ **LE CATALOGUE DE COMPETENCES** : Il a pour vocation de regrouper les compétences des Experts dans un catalogue de services. Chaque expert disposant d'un savoir-faire particulier peut le faire figurer dans le catalogue et en faire bénéficier les autres membres du réseau par un transfert de

compétences. Le Catalogue de Compétences présente chaque produit sous la forme d'une fiche synthétique, consultable par Internet et en édition imprimée.

• Un site Web dédié à la petite entreprise locale

En 2007, VALPOLIS a proposé au Groupe Rivalis de créer le site Internet www.petite-entreprise.net, portail destiné aux patrons de TPE et de futurs entrepreneurs suite à plusieurs constats :

- ▶ les patrons de TPE font très bien leur métier mais ne sont ni gestionnaires, ni comptables, ni commerciaux
- ▶ 80% des TPE sont connectées à Internet et recherchent des infos, des conseils oui, mais plus de 50% d'entre elles recherchent des fournisseurs
- ▶ internet est un formidable outil, mais l'information et les fournisseurs sont dilués, difficiles à trouver ou à comprendre.

Ces constats ont conduit à la création d'un site internet d'un style nouveau :

- Militant avec un langage simple et populaire, incitant nos patrons à s'exprimer, à réagir aux articles, à évaluer les fournisseurs
- Un graphisme décalé, unique dans le monde de l'entreprise sur Internet
- Une mascotte, jeune et dynamique qui a pour mission de repérer les bons plans, de guider nos patrons, de proposer des solutions
- En contact direct avec les patrons (appel + qualification téléphonique)

Le but est de proposer des informations utiles pour mieux gérer son entreprise, la faire évoluer, ou encore savoir la transmettre. En 2008, le site affiche une progression de visiteurs uniques de 600% et devient indépendant. A terme, grâce aux nombreux échanges et à la pertinence des informations diffusées, le portail www.petite-entreprise.net entend devenir le site incontournable de la TPE en France.

6.4 Les principales fonctions du groupe

GROUPE RIVALIS assure directement les fonctions liées au respect du concept et de la méthode RIVALIS ainsi qu'au développement et à la gestion du réseau d'experts et regroupe la direction générale (les deux dirigeants co-fondateurs), la gestion administrative, juridique et des ressources humaines. Ceci représente un total de 11 personnes début 2009.

Les autres fonctions auxquelles le Groupe attache une grande importance pour le développement du modèle économique sont sous-traitées à des sociétés satellites, en particulier :

- le développement et la maintenance du progiciel RIVALIS par la société CIGO,
- la communication par la société ACTINIUM (sous la marque AKALYS détenue par le Groupe),
- le développement par VALPOLIS des contacts, prospects TPE, pour les experts ainsi que des services aux TPE par un site internet.

6.4.1 Les développements informatiques

La prise en charge du progiciel RIVALIS est assurée par les développeurs de CIGO qui compte actuellement de 10 collaborateurs.

L'équipe a effectué les développements qui ont abouti à la version RIVALIS 4, le progiciel restant la propriété du Groupe RIVALIS. Elle réalise la maintenance du progiciel et assure une hotline. CIGO poursuit son activité de développeur pour mettre au point de nouvelles améliorations du progiciel.

CIGO gère aussi l'intranet RIVANOO, portail principalement utilisé par les experts et en assure aussi la maintenance et la hotline.

Les développeurs de CIGO sont en relation directe au sein du groupe avec une personne « responsable du savoir-faire RIVALIS » notamment concernant les évolutions du progiciel et le contenu.

6.4.2 La politique de communication

Le Groupe accorde des moyens importants aux moyens de communication et de promotion de ses activités tant pour se faire mieux connaître des Experts que des petites entreprises. Sur l'exercice clos le 30 juin 2008 les dépenses en communication et publicité ont représenté 235 K€ soit 22% des charges externes.

Depuis 2005, année importante de transition pour le groupe RIVALIS, AKALYS a su accompagner le groupe d'une stratégie de communication construite et cohérente.

GROUPE RIVALIS fait éditer des publications à destination des Experts et des clients comme :



Groupe Rivalis est présent sur le site de l'Observatoire de la franchise où tant les Experts que les entreprises peuvent trouver toute l'information relative à Groupe Rivalis et à son mode de fonctionnement ainsi que des informations sur l'actualité récente du réseau.



Chaque année GROUPE RIVALIS se définit un plan média dont les principaux supports choisis sont les suivants :

➤ Développement du réseau : Présentation du Concept

L'Entreprise, L'Officiel de la Franchise, Franchise Magazine, Rebondir, Nouvel Entrepreneur, Entreprendre, Entreprendre et Franchise, Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, Gazette du Val d'Oise, Intérieur Systèmes, Paris Normandie, Toutes les nouvelles de Versailles et Saint Quentin en Yvelines, Artisan Mag', Courrier Cadres, Internet & Solo, Auto Infos

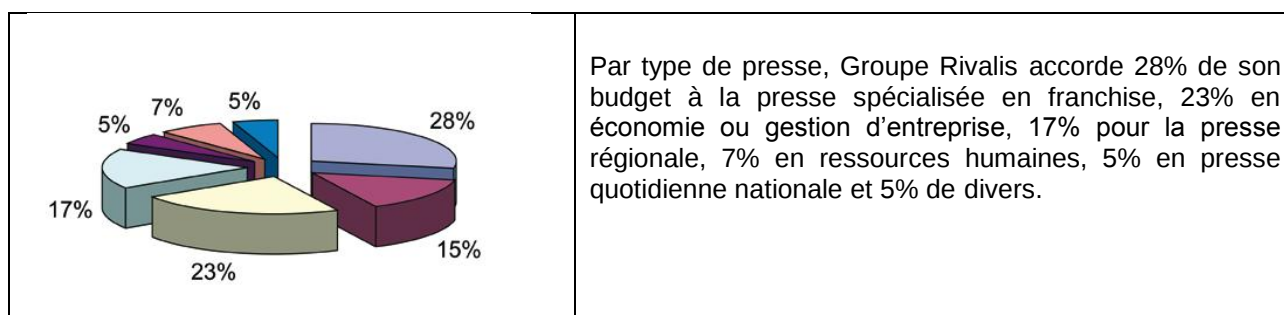
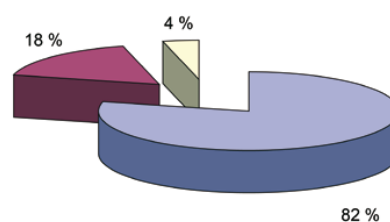
➤ Promotion Client & Expert

L'Observateur de Beauvais, Courrier Picard, Le Tout Lyon et Le Moniteur Judiciaire, L'écho de la Drome et de l'Ardèche, Le Valentinois, Internet & Solo, Journal du Chauffage et du Sanitaire, L'écho

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 32

Républicain, Batirama, Le Télégramme, Le Pays d'Auray, PSE Profession du Sud-Est, L'Express (Hors Série), Objectif Méditerranée, Le Bois International, Intérieur système, Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, Le Monde des Artisans, Nice Matin - Var Matin, Franchise Magazine.

Par type de média, GROUPE RIVALIS attribue 82% de son budget à la presse écrite, 18% à la presse internet et 4% à l'audiovisuel.



6.5 La stratégie de développement

Le Groupe Rivalis a pour objectif de s'affirmer comme le partenaire incontournable de la petite entreprise. A cette fin, le groupe a retenu les axes prioritaires suivants :

- Un enrichissement de l'offre produits et services
- Une densification du réseau de partenaires Experts,

Le tout dans un environnement fondé sur la qualité :

- Qualité des outils par la mise en place de process poussés de validation de lancement de nouveaux produits et l'extension de la base de connaissances accessible depuis l'intranet du réseau
- Qualité du réseau en lui-même : avec la création d'un label pour les clients et les experts (qualité au niveau de la méthode...), d'un observatoire Rivalis de la TPE, une fidélisation des clients...
- Qualité des hommes : à travers des processus de recrutement toujours plus sélectifs, et des moyens humains et financiers renforcés pour la formation initiale et continue des experts.

Ainsi, la croissance du groupe devra s'appuyer sur la commercialisation d'une offre étendue de produits et services. Alors que la méthode RIVALIS est aujourd'hui génératrice de l'essentiel des revenus du groupe, une part croissante des revenus devra venir des autres produits et services que RIVALIS s'est attachée à développer depuis plus de deux ans. Ainsi, à côté d'une logique d'augmentation du nombre de clients par Expert, le développement du Groupe va passer à une logique d'enrichissement de l'offre et donc du chiffre d'affaires de l'Expert par client. Grâce aux outils et méthodes mises en place pour faire fusionner le gisement de compétences propres au réseau, la palette de prestations proposées aux petites entreprises va rapidement s'enrichir.

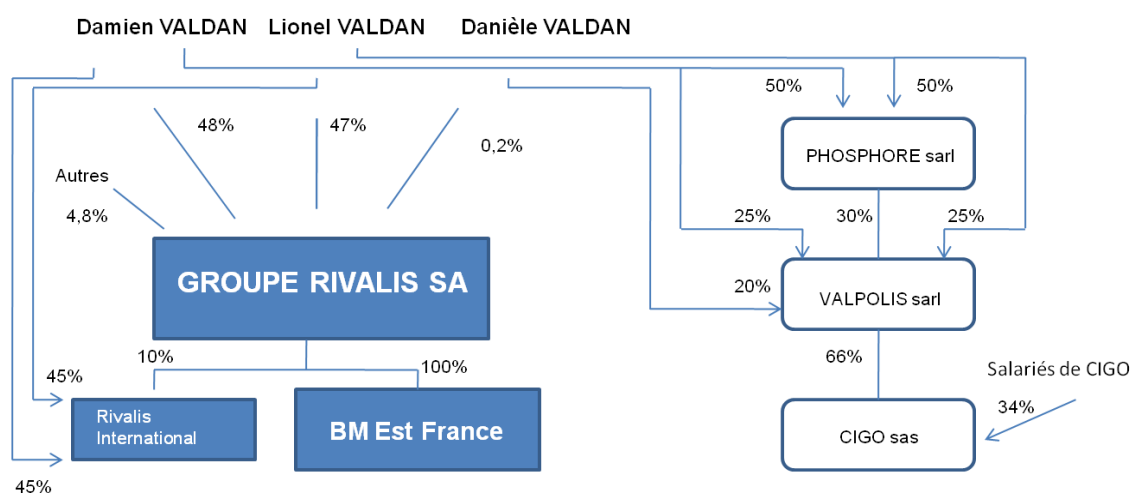
Par ailleurs, **Rivalis** a développé un partenariat avec une cellule de prospection. D'un commerce très actif, où l'Expert Rivalis consacre une importante partie de son temps sur le terrain, en prospection,

l'idée de Damien et Lionel Valdan, est de **dynamiser le commerce « passif »**, en favorisant les appels entrants des prospects.

La croissance future s'appuiera sur la densification du réseau d'expert en France dans un 1^{er} temps sans exclure une duplication du modèle à l'international par le biais de la signature de nouveaux contrats de master-partenariats. Une politique active de communication ainsi que la satisfaction des Experts en place continueront à être les deux principaux vecteurs de captation de nouvelles candidatures.

RIVALIS inscrit donc sa prochaine inscription au Marché Libre d'Euronext Paris dans la logique de cette stratégie commerciale et en accélérera le déploiement grâce à ses effets directs et induits. En effet, la cotation confèrera indéniablement une visibilité et donc une notoriété accrues auprès tant des TPE que des candidats Experts contribuant ainsi à en faciliter le recrutement et la fidélisation grâce notamment à une politique d'association au capital.

7 ORGANIGRAMME



Pour mémoire, les activités de chaque structure sont :

BM est France : Filiale à 100%, cette entité est le master-partenaire du groupe en France en vue de la commercialisation de la méthode RIVALIS. Elle gère les relations avec les experts.

RIVALIS international Sarl: société de droit suisse au capital de 20 000 CHF, créée le 27 mars 2008, dont le Président est Damien VALDAN, a pour objet de gérer à terme, un réseau d'aide à la gestion de petites entreprises. La société n'a pas encore d'activité.

Les actionnaires sont GROUPE RIVALIS (10%), Lionel et Damien VALDAN (45% chacun).

(En euros)	BM est France sarl	RIVALIS International*
% capital détenu par GROUPE RIVALIS SA	100 %	10%
Valeur d'inventaire nette (€)	282 094	-
Créances rattachées à des participations		-
Capital social	40 000	20 000 CHF
Réserves	210 717	
Report à nouveau	-	
Chiffre d'affaires	2 343 568	
Résultat courant après impôt 30 juin 2008	78 694	
Actif immobilisé	130 462	
Endettement financier	234 881	
Trésorerie	44 257	
Montant restant du sur les actions	-	
Dividende reçu au titre de 2008	11 700	
Dettes dues à GROUPE RIVALIS SA	191 078	
Créances sur GROUPE RIVALIS SA	-	

* La société n'a pas encore d'activité et elle n'a pas eu à établir de clôture de comptes.

Les sociétés « satellites », détenues majoritairement par des dirigeants de Groupe Rivalis, avec lesquelles le Groupe a des relations contractuelles sont les suivantes :

PHOSPHORE : SARL au capital de 8 000 €, créée en décembre 2008, dont les deux co-gérants sont Lionel et Damien VALDAN, n'a pas encore développé d'activité mais pourrait être dédiée à des activités de Conseil.

Les actionnaires sont à parité Lionel et Damien VALDAN.

VALPOLIS : SARL au capital de 8 000 €, créée en juin 2004, dont les co-gérants sont Damien et Lionel VALDAN, a pour activité la gestion du site web www.petite-entreprise.net et l'apport de contacts aux experts.

Les actionnaires sont : PHOSPHORE sarl (30%), Danièle VALDAN (20%), Lionel et Damien VALDAN (25% chacun).

CIGO SAS : SAS au capital de 38 000 €, créée en novembre 2005, dont le Président est Lionel VALDAN, a pour activité d'assurer pour GROUPE RIVALIS et BM Est, les développements informatiques, la maintenance informatique et la hotline sur le progiciel.

Les actionnaires sont : VALPOLIS sarl (66%) et des salariés de l'entreprise (34%).

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif

8.1.1 GROUPE RIVALIS SA

Le siège social de la société GROUPE RIVALIS et ses bureaux sont situés au 10 Grande Rue à LOGELHEIM (68 280). La Société bénéficie d'un bail commercial qui s'achèvera le 30 septembre 2015 auprès de la SCI Familis, SCI familiale détenue par la famille des dirigeants.

La Société loue des bureaux d'une superficie de 114 m² pour un loyer mensuel de 2 052 €.

Les dirigeants de la Société étant par ailleurs propriétaires de la SCI bailleur, un avis d'expert indépendant sur la valeur vénale des locaux a été établi en 2008. Il ressort que le loyer pratiqué dans le cadre du bail actuel paraît en conformité avec la valeur locative de biens comparables retenue dans l'étude.

8.1.2 BM Est France sarl

La société BM Est France occupe des locaux à Logelheim ainsi qu'à Colmar.

- 10 Grande Rue à Logelheim (68 280)

BM Est France loue des bureaux pour une surface totale de 200 m² à la SCI Familis dans le cadre d'un bail commercial dont l'échéance est le 30 septembre 2015 pour un loyer mensuel de 3 960 €.

Les dirigeants de la Société étant par ailleurs propriétaires de la SCI bailleur, un avis d'expert indépendant sur la valeur vénale des locaux a été établi en 2008. Il ressort que le loyer pratiqué dans le cadre du bail actuel paraît en conformité avec la valeur locative de biens comparables retenue dans l'étude.

- 4 Boulevard du Général Leclerc à Colmar (68 000)

BM Est France loue des locaux à usage de bureaux à la SCI L.D.V. dans le cadre d'un bail commercial dont l'échéance est le 30 novembre 2017 pour un loyer mensuel de 2 000€ HT.

Un des dirigeants de la Société étant par ailleurs actionnaire de la SCI bailleur, un avis d'expert sur le prix du loyer pratiqué a été recueilli ; cet avis est reproduit au chapitre 23.

8.1.3 RIVALIS International

La société a été créée en 2008 mais n'a pas encore d'activité ; elle n'utilise donc pas de locaux.

8.2 Question environnementale

Non applicable du fait de l'activité.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

La société n'a jamais établi de comptes consolidés à ce jour, le groupe se situant en dessous des seuils rendant obligatoire une telle consolidation. Cependant, en vue de son inscription au Marché Libre d'Euronext Paris et afin de fournir à l'investisseur potentiel l'information comptable et financière la plus pertinente sur le groupe RIVALIS, il a été établi des comptes consolidés intégrant le holding GROUPE RIVALIS SA et la filiale BM Est France qui gère le réseau d'experts. La société créée en Suisse pour développer un réseau, RIVALIS International, détenue à 10% n'a pas encore d'activité. Ces comptes consolidés sont pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007, comme si la détention de BM Est France à 100% ainsi que l'incorporation au capital d'une partie des réserves avaient été réalisées au 1^{er} juillet 2006.

Par conséquent, pour l'analyse comparative des données historiques, les commentaires sur les résultats et la situation financière sont présentés sur la base des données financières pro forma.

(en K€)	GROUPE RIVALIS		GROUPE RIVALIS Consolidé Pro forma*	
	30/06/2007	30/06/2008	30/06/2007	30/06/2008
	social	social		
Chiffre d'affaires	821	763	2104	2340
Résultat d'exploitation	447	334	472	536
Résultat courant	529	327	457	514
Résultat net	298	265	330	250
Actif immobilisé net	914	760	708	880
Capitaux propres	691	493	739	862
Dettes financières/étab. de crédit	131	100	274	229
Trésorerie	24	55	519	99
Total bilan	1275	1273	1772	2069

Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires progresse de 11% passant de 2 104 K€ à 2 340 K€ dont plus de 50% provenant des droits d'entrée payés par les experts (1 190 K€ en 2008 contre 1 163 K€ en 2007). Le deuxième poste en termes de valeur absolue est représentée par les redevances fixes et variables qui ont augmenté de plus de 50% en 2008 (685 K€ au 30 juin 2008 contre 429 K€ au 30 juin 2007). Viennent ensuite la facturation des formations englobant les formations initiales au début de l'exercice de l'expert ainsi que des formations ultérieures: 372 K€ en 2008 contre 334 en 2007.

Résultat d'exploitation : Le résultat d'exploitation atteint en progression de 13,6%. Le principal poste des charges d'exploitation, « Autres achats et charges externes » augmente fortement passant de 904 K€ à 1 044 K€ du fait principalement des frais de publicité et de représentation liés aux rôles du Groupe de promoteur de la méthode Rivalis et d'animateur du réseau d'experts, ainsi que de la location d'une extension de locaux nécessaire à la croissance du Groupe. En revanche, la masse salariale demeure stable (627 K€ en 2008 contre 629 K€ en 2007) du fait d'une externalisation de certaines fonctions de l'entreprise (informatique/gestion sites Web).

Résultat courant : Après prise en compte d'une perte financière nette de (23) K€ générée pour l'essentiel par des intérêts d'emprunt, le résultat courant ressort à 514 K€ en croissance de 12,5%.

Résultat net : Après un résultat exceptionnel de -41 K€, dû principalement à une provision concernant le crédit d'impôt recherche, et un impôt sur les sociétés qui double du fait d'une reprise de provision non déductible, le résultat net s'établit à 250 K€. Il est impacté à hauteur de 6 K€ par la dotation aux amortissements d'écarts d'acquisition lié à l'apport des actions BM Est France.

Capitaux propres : Hormis l'impact sur les données pro forma des opérations citées dans l'introduction ci-dessus, les capitaux propres de la Société ont augmenté des résultats nets non distribués.

Endettement : L'endettement financier est constitué d'emprunts à moyen terme pour des besoins d'équipement (228 K€ au 30 juin 2008).

Trésorerie : La trésorerie disponible au 30 juin 2008 s'établit à 99 K€ dont 94 K€ placés en OPCVM et autres supports monétaires.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Au 30 juin 2008, les capitaux propres de GROUPE RIVALIS s'élèvent à 862 K€ contre 739 K€ au 30 juin 2007 en données financières pro forma établies comme si la structure actuelle du Groupe avait été mise en place dès le 1^{er} juillet 2006 (se reporter à la note annexe explicative sur les données financières pro forma au chapitre 20).

10.2 Flux de trésorerie

(en K€)	30/06/2008	30/06/2007
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-162	804
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-249	-372
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-145	-23
VARIATION DE TRESORERIE	-556	409
TRESORERIE A LA CLOTURE	-38	518

Flux de trésorerie d'exploitation

La marge brute d'autofinancement a progressé sur l'exercice clos le 30 06 2008. Elle atteint 412 K€ contre 386 K€ l'exercice précédent. Cependant, l'augmentation des créances clients liée en partie à un allongement des délais de règlement conjuguée à une forte diminution des dettes fournisseurs a conduit à une évolution défavorable du besoin en fonds de roulement de 574 K€. Il en ressort au 30 juin 2008 un flux net de trésorerie d'exploitation négatif de (162) K€.

Flux de trésorerie d'investissement

Sur les deux exercices les principaux flux d'investissements ont concerné les développements informatiques pour le progiciel RIVALIS.

Flux de trésorerie de financement

Les flux de trésorerie de financement négatifs traduisent à la fois les versements de dividendes (110 K€ en 2008 contre 5 K€ en 2007) et les remboursements d'emprunts (84 K€ en 2008 contre 64 K€ en 2007).

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

Au 30 juin 2008, la Société dispose d'un endettement financier de 228 K€ correspondant au financement à moyen terme d'équipements.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres et des financements dont elle dispose déjà, la Société n'a besoin d'aucune autre source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à la date du présent document.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES

LOGICIEL :

- Logiciel RIVALIS déposé auprès de l'Agence pour la Protection des Programmes le 24/08/04 sous le numéro IDDN.FR.001.350005.000.S.P.2004.000.00000
- Logiciel RIVALIS 4 déposé auprès de l'APP le 07/08/08 sous le numéro IDDN.FR.001.320012.000.S.A.2008.000.20100

MARQUES RIVALIS France :

- Dépôt de la marque semi-figurative « groupe RIVALIS » sous le n° **94 537 325** déposée par VALFINANCES SA. Dépôt pour les classes 9, 35 et 42 en date du 21/09/04.
- Marque renouvelée le 20 septembre 2004. Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services.
- Echéance de la marque : 20 septembre 2014.

- Dépôt de la marque semi-figurative « groupe RIVALIS » sous le n° **03 3 263 893** le 19/12/03 et déposée par la société VALPOLIS SARL pour les classes 9, 35 et 42.
- Echéance de la marque : 19 décembre 2013.

- Dépôt de la marque semi-figurative « GROUPE RIVALIS » sous le n° **06 3 401 890** le 5 janvier 2006 et déposée par VALFINANCES SA pour les classes 9, 35 et 42
- Echéance la marque : 05 janvier 2016.

MARQUE RIVALIS International :

- Dépôt de la marque semi-figurative « Groupe RIVALIS » le 11 juin 2004, sous le numéro **839 729**, et déposée par VALPOLIS, pour les classes 9, 35 et 42. Sur la base de l'enregistrement de la marque française n°03 3 263 893 pour le Benelux, le Maroc et la Suisse.
- Echéance de la marque : 11 juin 2014.

MARQUE COPILOTIS :

- Dépôt de la marque semi-figurative « COPILOTIS », le 05 janvier 2006 sous le numéro **06 3 401 889** et déposée par VALFINANCES SA pour les classes 9, 35 et 42.
- Echéance de la marque : 05 janvier 2016.

MARQUES PETITE-ENTREPRISE.NET :

- Dépôt de la marque verbale www.petite-entreprise.net: enregistrée sous le n° **06 3 408 836** le 08 février 2006 et déposée par VALFINANCES SA pour les classes 9, 16, 35, 41 et 42.
- Echéance de la marque : 08 février 2016

- Dépôt de la marque verbale « petite-entreprise.net Le premier média de la petite entreprise locale » sous le n° **06 3 408 830** le 08 février 2006 et déposée par VALFINANCES SA pour les classes 9, 16, 35, 41 et 42.
- Echéance de la marque : 08 février 2016

MARQUE AKALYS :

- Dépôt de la marque verbale « AKALYS » : enregistrée sous le n° **04 3 315 396** le 22 septembre 2004 par BECHLER Michaël pour les classes 18, 35, 38, 41 et 42.
- Cession de la marque à VALFINANCES SA. Acte déposé au Registre National des Marques en date du 20 août 2006.
- Echéance de la marque : 22 septembre 2014.
- Contrat de licence de marque au profit de la société ACTINIUM SARL.

MARQUE VALPOLIS :

- Dépôt de la marque verbale « VALPOLIS » sous le n° **03 3 263 892** le 19 décembre 2003 par la société VALPOLIS en cours de création. Marque déposées pour les classes 9, 35 et 42.
- Echéance de la marque : 19 décembre 2013.

MARQUE CENTRIVALIS :

- Dépôt de la marque verbale « CENTRIVALIS » sous le n° **06 3 401 888** le 05 janvier 2006 pour les classes 9, 35 et 42. Dépôt effectué par VALFINANCES SA.
- Echéance de la marque : 05 janvier 2016.

MARQUE SYNERGYGAGNE :

- Dépôt de la marque verbale « SYNERGYGAGNE » sous le n° **06 3 401 882** le 05 janvier 2006 pour les classes 9, 35 et 42. Dépôt effectué par VALFINANCES SA.
- Marque ayant fait l'objet d'une procédure d'opposition par la société SYNERGIE ayant donné lieu à une décision de l'INPI en date du 10/10/06 reconnaissant le caractère partiellement justifié de l'opposition.

Contrats de licence de marque :

- Chaque contrat de partenariat conclus entre BM EST FRANCE et un partenaire comprend une licence de marque.

Noms de domaine

redressement-entreprise.com	portaildespigistes.com
redressement-entreprise.net	bourseauxpiges.com
pilotage-entreprise.net	portaildespigistes.net
gestion-entreprise.net	valpolis.com
logiciel-entreprise.net	petite-entreprise.com
rpp-redressement.com	diabase.net
compta-entreprise.com	bourseauxpiges.net
compta-entreprise.net	portage-entreprise.net
rpp-redressement.net	valpolis.net
transmission-entreprise.net	vente-entreprise.com
informatique-entreprise.net	vente-entreprise.net
rpl-transmission.net	achat-entreprise.net
rpl-transmission.com	financement-entreprise.net
comptabilite-entreprise.com	capital-entreprise.net
services-entreprises.net	communication-entreprise.net
synergygagne.com	
synergygagne.net	
observatoiredelapme.net	
observatoiredelatpe.net	

observatoirede lapme.com
observatoirede latpe.com
comptabilite-entreprise.net
pilotage-entreprise.com
servicesauxentreprises.net
service-entreprise.net
rivaweb.net
rivanex.com
rivaction.com
rivaction.net

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis le début de l'exercice en cours (à compter du 1^{er} juillet 2008) l'activité est conforme aux attentes de la Société. Au 31 décembre 2008, le chiffre d'affaires consolidé non audité s'établit à 1 259 K€.

Parmi les évènements marquants il faut noter :

- l'implantation avec succès dans les entreprises de la nouvelle version du progiciel Rivalis, RIVALIS 4, via les experts,
- l'attrait grandissant des « experts » pour rejoindre le Groupe dans un contexte de crise, qui se concrétise par le lancement de nouveaux secteurs (à fin avril 2009, le groupe compte 11 nouveaux secteurs ouverts depuis le début de l'exercice).

12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, d'engagement ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et administrateurs

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Nom	Mandat et fonction dans la Société	Fonction en dehors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat	Adresse professionnelle
Lionel VALDAN	Président Directeur Général	néant	12-févr-08	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011	siège social
Damien VALDAN	Directeur général délégué et administrateur	néant	25-nov-08	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011	siège social
Danièle VALDAN	administrateur	néant	17-août-07	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011	siège social

Les trois administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 6.4.1).

Il existe un lien familial entre les trois administrateurs, Madame Danièle VALDAN étant la mère de Messieurs Lionel VALDAN et Damien VALDAN, eux-mêmes étant frères.

A la connaissance de la Société et à la date du présent document :

- aucun administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins;
- aucun administrateur n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices au moins;
- aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins ; et
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2 Autres mandats sociaux en cours

Nom	Autres mandats en cours	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour
Lionel VALDAN	Co-gérant de PHOSPHORE (SARL) Co-gérant VALPOLIS (SARL) Président CIGO SAS	Néant
Damien VALDAN	Gérant BM Est Co-gérant VALPOLIS (SARL)	Néant
Danièle VALDAN	Gérante de LES ROCHES (SARL) Gérante de LA FAMILLE (SARL) Gérante de la SCI FAMILIS	Néant

14.1.3 Biographies

Lionel VALDAN – Président Directeur Général

Lionel Valdan a intégré le réseau début 2004 en tant que codirigeant chargé du pôle développement. Il a participé au développement de la méthode de gestion Rivalis avant de rejoindre un groupe international de transports express en 1996, en tant que Responsable grands comptes pour le Grand Est puis responsable des ventes Est. En 2000, il a intégré un groupe national spécialisé dans les Télécommunications comme Directeur d'agence, puis s'est vu confier la gestion commerciale des grands comptes nationaux.

Damien VALDAN – Directeur général Délégué et Administrateur

Damien Valdan a participé dès l'origine à la conception du projet avec Mr VALDAN père, fondateur du Groupe. Il a ensuite rempli les différentes fonctions nécessaires au développement de la Société et a acquis en particulier de solides compétences en gestion. Il est codirigeant du Groupe Rivalis, chargé du pôle opérationnel.

Danièle VALDAN - Administrateur

Danièle Valdan est gérante de plusieurs sociétés. Elle a occupé la fonction de Direction générale d'une concession automobile (50 personnes), en charge des finances, de la comptabilité, du social et du juridique, jusqu'en 1992. Elle a ensuite créé et dirigé un cabinet de rapprochements et transmissions d'entreprises avant de diriger une entreprise de 40 personnes dans le domaine de l'environnement.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Le Président Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires de la Société. Voir détail au paragraphe 21.

Il existe par ailleurs des conflits d'intérêts potentiels relatifs au fait que MM. Lionel et Damien VALDAN ainsi que Madame VALDAN se trouvent par ailleurs actionnaires et/ou dirigeants de sociétés ayant ou étant susceptibles à terme d'avoir une activité en tant que client ou fournisseur de l'une des structures du groupe RIVALIS.

Se reporter aux organigrammes présentés au chapitre 7.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes fait état de conventions entre RIVALIS et certaines des sociétés (se reporter aux paragraphes 20.4.1 et 20.4.2).

Les principales caractéristiques de contrats entre les sociétés dont un ou plusieurs administrateurs sont actionnaires sont les suivants :

I - CIGO

➤ Contrat de maintenance du logiciel RIVALIS 4 avec BM Est France

Objet : maintenance curative

Conditions financières : 4 500€/mois pour 150h/mois (50€ par heure supplémentaire)

Propriété intellectuelle : celle du client

Durée : 1an (à partir du 30 juin 2008)

➤ Contrat de maintenance de logiciels avec BM est France

Objet : maintenance curative et évolutive des logiciels gestion des secteurs, gestion client, gestion des codes clients

Conditions financières : 12 500€/mois pour 500h/mois (50€ par heure supplémentaire)

Propriété intellectuelle : celle du client

Durée : 1an renouvelable par tacite reconduction (à partir du 01 juillet 2008)

➤ Contrat de maintenance du logiciel Rivalis 4 avec VALFINANCES HOLDING

Objet : maintenance curative et évolutive du logiciel

Conditions financières : 4 500€/mois pour 150h/mois (50€ par heure supplémentaire)

Propriété intellectuelle : celle du client

Durée : 1an renouvelable par tacite reconduction (à partir du 01 juillet 2008)

➤ Contrat de maintenance de site internet avec VALPOLIS

Objet : maintenance curative et évolutive du site internet

Conditions financières : 2 600€/mois

Propriété intellectuelle : celle du client

Durée : 1an renouvelable par tacite reconduction (à partir du 30 juin 2008)

II – GROUPE RIVALIS (ex VALFINANCES)

➤ Contrat de partenariat et d'exclusivité de développement territorial avec BM Est France

Objet : conférer au master-partenaire le droit exclusif de développer le réseau RIVALIS par des contrats de partenariat (modèles Rivalis) en France +DOM TOM

Durée : 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2005

Propriété de la marque : reste à Groupe Rivalis

Développement du réseau : engagement d'un minimum de contrats par période annuelle (défini jusqu'à un mini de 120 contrats sous 48 mois maxi)

Obligation de publicité par master-partenaire : 5% du CA réalisé sur l'activité RIVALIS

Clause de non concurrence

Redevance sur concession du droit d'exploiter marque... : 30% du chiffre d'affaires HT

III – VALPOLIS sarl

➤ Contrat de prestation de services avec BM Est France

Objet : à partir de son site internet www.petite-entreprise.net, Valpolis apporte des contacts entrants aux membres du réseau Valpolis (minimum 500 par mois)

BM Est France donne l'autorisation d'utiliser la marque « Groupe Rivalis »

Conditions financières : 14 000€/mois + 100€ par tranche de 50 contacts supplémentaires

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 2 mai 2008

IV – BM Est France sarl

➤ Accord de partenariat avec Valpolis

Objet : Valpolis sera chargé de proposer des prestations commerciales aux membres du réseau RIVALIS

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 2 mai 2008

BM Est France donne l'autorisation d'utiliser la marque « Groupe Rivalis »

Conditions financières : Valpolis s'engage à verser 6% HT de son chiffre d'affaires

Enfin, des locaux exploités par le groupe RIVALIS étant loués auprès d'une SCI détenue par certains actionnaires, un avis d'expert sur la valeur locative de locaux comparables à ceux loués par le groupe a été obtenu (se reporter au chapitre 8).

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre du dernier exercice clos les 30 juin 2008, les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration par l'ensemble des sociétés du groupe ont été les suivantes :

	Rémunération brute totale (€) (hors charges)	Partie fixe	Partie variable	Avantage en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite
Lionel VALDAN	53 750,76 €			3 681,96 €		4909,5 €
Damien VALDAN	56 265,48 €			5 685,96 €		4909,5 €
Danièle VALDAN	25 480,00 €			16 350,00 €		3395,7 €

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Messieurs Lionel VALDAN, Président Directeur Général, et Damien VALDAN, Directeur général délégué.

En effet, par décision en date du 25 novembre 2008, le Conseil d'administration a choisi de non dissocier les fonctions de Président et Directeur Général en nommant Monsieur Lionel VALDAN à la fonction de Président Directeur Général.

La composition détaillée du conseil d'administration figure au paragraphe 15.1.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2008, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Tous les administrateurs étaient présents à chaque Conseil.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Néant

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Compte tenu de sa taille encore limitée, la Société n'a pas encore engagé de réflexion quant aux pratiques en matière de « corporate governance ».

La société ne dispose donc d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, ni d'administrateur élu par les salariés.

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

Les effectifs de GROUPE RIVALIS correspondant aux effectifs des sociétés GROUPE RIVALIS SA et BM Est France, se répartissent comme suit :

Effectif à la clôture	30/06/2008	30/06/2007
Direction générale	3	3
Pôle savoir faire	1	1
Pôle recrutement experts	2	1
Pôle Juridique	1	1
Pôle Marketing	0	0
Pôle Administratif	3	2
Pôle Comptabilité	2	2
Pôle Informatique	1	5
TOTAL	13	15

17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

Participations : Se reporter au tableau paragraphe 18.1.

Stock-options : Néant.

17.3 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 5 juin 2009

Le capital est composé de 1.096.323 actions dont 250 400 sont démembrées en usufruit et nue-propriété. La répartition du capital en droits de vote est présentée dans le tableau ci-dessous en tenant compte du fait que dans les assemblées générales ordinaires le droit de vote appartient à l'usufruitier alors que pour les décisions relevant de l'assemblée générale extraordinaire, le droit de vote revient au nu-propriétaire.

Seules les 845.923 actions non démembrées seront inscrites à la cote du Marché Libre.

Au 5 juin 2009, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	% de capital	% de droits de vote AGO	% de droits de vote AGE
Lionel VALDAN	43,67%	33,32%	45,66%
Damien VALDAN	44,22%	35,32%	47,65%
Danièle VALDAN	0,18%	24,86%	0,20%
Sous-total Conseil d'administration	88,07%	93,50%	93,50%
Investisseurs financiers	4,95%	2,67%	2,67%
(2 fonds)	0,00%		0,00%
Sous-total Investisseurs financiers	4,95%	2,67%	2,67%
Autres actionnaires (40)	6,98%	3,83%	3,83%
Sous-total personnes physiques	6,98%	3,83%	3,83%
Public	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Néant.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Par décision de assemblée générale des actionnaires de GROUPE RIVALIS en date du 25 avril 2009, il est prévu d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de trois ans.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent Document d'Information, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle. Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

18.6 État des nantissements d'actions

Néant

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes (se reporter aux paragraphes 20.4.1 et 20.4.2).

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières pro forma consolidées au 30 juin 2008 et 30 juin 2007

20.1.1 Bilans pro forma consolidés au 30 juin 2008 et 30 juin 2007

	30-juin-08	30-juin-07
ECART D'ACQUISITION I	18 118	24 157
Capital souscrit non appelé II		
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement		
Frais de recherche & développement		446 667
Concessions, brev., licences, logiciels ...	646 496	1 543
Fond commercial		
Autres immobilisations incorporelles	1 328	2 585
TOTAL Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Terrains		
Constructions	99 560	115 706
Inst. techniques, matériel et outillage ind.		
Autres immobilisations corporelles	117 859	13 112
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
TOTAL Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Participations par M.E.		
Autres participations		
Créances rattachées à de participations		
Autres titres immobilisés	6 224	2 200
Prêts		
Autres immobilisations financières	8 041	8 495
TOTAL Immobilisations financières		
TOTAL III	879 508	708 308
STOCKS ET EN COURS		
Matières premières		
En cours		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		403
Avances, acomptes versés sur commandes		54 676
Créances		
Clients et comptes rattachés	519 401	162 659
Actifs d'impôt différé	574	1 566
Autres créances	474 136	295 300
Capital souscrit appelé non versé		
Divers		
Valeurs mobilières de placement	94 103	160 976
Actions propres		
Disponibilités	5 194	358 151
COMPTES DE REGULARISATION		
Charges constatées d'avance	10 553	5 773
TOTAL IV	1 171 535	1 039 504
Charges à répartir		
Primes de remboursement des obligations		
Écart de conversion actif		
Ecart arrondi actif	2	
TOTAL GENERAL	2 069 163	1 771 969

PASSIF	30-juin-08	30-juin-07
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	244 330	244 331
Prime d'émission, de fusion, d'apport	121 977	121 977
Écart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	145 683	-18 904
Réserves du groupe	96 981	58 417
Ecart de conversion		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	249 643	329 537
Subventions d'investissement		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées		
Titres en auto-contrôle		
TOTAL I	862 425	739 169
INTERETS MINORITAIRES		
Intérêts hors groupe		
Résultat hors groupe		
TOTAL II		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL III		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	27 370	
Provisions pour charges	50 312	
TOTAL IV	77 682	
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit (2)	228 704	273 571
Concours bancaires courants	137 363	1 193
Emprunts en crédit-bail		
Emprunts et dettes financières diverses	50 806	6 698
Passifs nets en cours de cession		
Avances et acomptes reçus sur commandes		12 500
Fournisseurs et comptes rattachés	140 730	232 080
Dettes fiscales et sociales	282 109	408 657
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	199 060	1 501
COMPTES DE REGULARISATION		
produits constatés d'avance	90 283	93 600
TOTAL V	1 129 055	1 032 800
Ecart de conversion passif		
Ecart arrondi passif	1	
TOTAL GENERAL	2 069 163	1 771 969

20.1.2 Compte de résultat pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007

En €	30-juin-08	30-juin-07
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Vente de marchandises France	403	1 999
Vente de marchandises export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	1 891 651	1 592 864
Production vendue de services Export	448 081	509 150
TOTAL I	2 340 135	2 104 013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	7 500	950
Reprises/provisions & transferts de charges	57 978	100 708
Autres produits	2 433	200
TOTAL II	67 911	101 858
CHARGE D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	254	695
Variation de stocks marchandises	403	- 403
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (a)	1 044 174	904 427
Impôts, taxes et versements assimilés	49 717	55 614
Salaires et traitements	444 924	482 377
Charges sociales	181 739	216 069
Dotations amortissements immobilisations	72 315	45 053
Dotations provisions immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	35 362	17 509
Dotations provisions pour risques et charges	27 370	
Autres charges	15 420	12 290
TOTAL III	1 871 678	1 733 631
RESULTAT D'EXPLOITATION	536 368	472 240
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations		
D'aut. valeurs mob. et créances de actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	957	139
Reprises/provisions et transfert de charges	1 133	242
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP	5 129	32
Ecart de conversion	8	
	7 227	413
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	2 680	1 500
Intérêts et charges assimilées	26 357	13 688
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP	965	
Ecart de conversion		11
	30 002	15 199
RESULTAT FINANCIER	- 22 775	- 14 786

RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	513 593	457 454
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	28 600	157 802
Sur opérations en capital	40 061	
Reprises, provisions et transfert de charges		
	68 661	157 802
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	29 297	- 947
Sur opérations en capital	30 861	161 915
Dotations aux amortissements et provisions	50 312	
	110 470	160 968
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 41 809	- 3 166
Impôts dus sur les bénéfices	215 110	119 214
Impôts différés sur les bénéfices	992	- 502
Total VIII	216 102	118 712
TOTAL PRODUITS	2 483 934	2 364 086
TOTAL CHARGES	2 228 252	2 028 510
Résultat des sociétés intégrées	255 682	335 576
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	6 039	6 039
Résultat d'ensemble consolidé	249 643	329 537
Résultat par action (en €)	99,85720	131,81480
Résultat dilué par action	99,85720	131,81480
Résultat par action avant dotation amort. écart d'acqui.	102,27280	134,23040

20.1.3 Tableaux des flux de trésorerie pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007

euros

	30/06/2008	30/06/2007
Résultat net des sociétés intégrées	249 643	329 537
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
Amortissements et provisions (1)	158 716	52 591
Variation des impôts différés	992	-502
Plus values de cession, nettes d'impôt	2 261	4 113
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	411 612	385 739
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	-574 112	418 232
Flux net de trésorerie généré par l'activité		
Acquisitions d'immobilisations	-277 506	-529 722
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	28 600	157 802
Incidence des variations de périmètre (3)		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-248 906	-371 920
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-100 000	-5 000
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		414
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	39 500	46 000
Remboursements d'emprunts	-84 094	-64 335
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-144 594	-22 921
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	-556 000	409 130
Trésorerie d'ouverture (B)	517 934	108 804
Trésorerie de clôture (C)	-38 066	517 934
Ecart (A-(C-B))		

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant

(2) A détailler par grandes rubriques (stocks, créances d'exploitation, dettes d'exploitation)

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée (A détailler dans une note annexe)

Tableau de variation des capitaux propres

euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres n-2	38 112		150 849	72 774	261 735
variation de capital de l'entreprise consolidante	206 218	121 977			328 195
Distribution de dividendes			-5 000		-5 000
Affectation en réserves			67 774	67 774	-5 000
RESULTAT n-1			329 537		329 737
Variation des écarts de conversion					
Incidence des réévaluations					
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle					
Changements de méthodes comptables					
Autres variations			-175 299		-175 299
CAPITAUX PROPRES n-1	244 330	121 977	43 324	329 537	739 169
Variation de capital de l'entreprise consolidante					
Distribution de dividendes			-100 000		-100 000
Affectation en réserves		229 537	229 537		
RESULTAT n			249 643		249 643
Variation des écarts de conversion					
Incidence des réévaluations					
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle					
Changements de méthodes comptables					
Autres variations		-26 386			-26 386
CAPITAUX PROPRES n	244 330	121 977	246 475	249 643	862 425

20.1.4 Annexe des comptes pro forma consolidées clos le 30 juin 2008

La société n'a jamais établi de comptes consolidés à ce jour, le groupe se situant en dessous des seuils rendant obligatoire une telle consolidation.

En revanche, en vue de son inscription au Marché Libre d'Euronext Paris et afin de fournir à l'investisseur potentiel l'information comptable et financière la plus pertinente sur le groupe RIVALIS, il a été établi des comptes consolidés pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007.

Les comptes pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenue réelle.

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi et selon le règlement 99-02.

I. MODALITES DE CONSOLIDATION

Présentation et comparabilité des comptes consolidés

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos en 2008 sont identiques à ceux des exercices précédents.

Méthode de consolidation

La méthode d'intégration globale a été retenue pour les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour lesquelles la Société-mère détient au moins à 50% et exerce un contrôle exclusif.

Au 30 juin 2008, toutes les sociétés ci-après sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, soit

GRUPE RIVALIS (VALFINANCES) SA	:	Holding et master franchiseur
BM EST FRANCE SARL	:	Master franchisé FRANCE

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les entreprises consolidées par intégration sont éliminés, ainsi que les résultats internes du groupe.

Sociétés exclues du périmètre

VALPOLIS SARL

La SARL VALPOLIS est détenue à 30% par la société mère GROUPE RIVALIS. La participation a été acquise le 28 janvier 2008 pour un montant de 480 € et cédée le 4 décembre 2008. A la date d'arrêté du 30 juin, elle n'a donc pas été prise en compte.

RIVALIS INTERNATIONAL SARL

La SARL RIVALIS INTERNATIONAL est une société Suisse. Elle est détenue à 10% par la société mère GROUPE RIVALIS depuis le 27 mars 2008 pour une valeur de 2 000 francs suisses. Cette participation n'apparaît pas au bilan. Cette société n'a pas encore établi de bilan à ce jour, sa première date de clôture étant le 31 décembre 2009. Elle ne rentre donc pas dans le périmètre de consolidation.

Ces titres figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes sociaux au 30 juin.

Ecart de première consolidation

Les comptes consolidés pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007 ont été établis en ayant pris comme hypothèse que le groupe RIVALIS détenait à compter du 1^{er} juillet 2006 l'intégralité du capital de la société BM EST.

La participation à 100 % dans la société BM EST a été acquise au fil du temps :

- participation de 51% jusqu'au 30 juin 2005,
- participation portée de 51% à 78% le 1^{er} juillet 2005, via l'attribution de 614 parts nouvelles à la SA GROUPE RIVALIS, créées à titre d'augmentation de capital de la SARL BM EST France, en rémunération d'un apport partiel d'actif évalué à 161 443 €,
- 20.82% acquis en apport de titres à la date du 16 avril 2009 via l'attribution de 15 353 actions nouvelles pour une valeur de 52 200,20 €,
- 1.18% acquis le 15 avril 2009 pour une valeur de 2 925,13 €.

Dans le cadre de l'établissement de ces comptes pro forma, nous avons également tenu compte des opérations juridiques effectuées après le 30 juin 2008 pour le Groupe RIVALIS dès le 1^{er} juillet 2006, en prévision de sa prochaine admission au marché libre :

- augmentation de capital en numéraire pour une valeur de 70 499 € d'où une augmentation de capital de 414.70 € avec une prime d'émission de 70 084.30 € le 25 avril 2009.
- apport de titres pour une valeur de 52 200.20 € avec une augmentation de capital de 307.06 € et d'une prime d'émission de 51 893.14 € le 16 avril 2009.
- augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 203 608.80 € le 25 avril 2009.

L'incidence sur les capitaux propres et sur les autres créances est donc de **67 574 €**.

Les autres créances sont modifiées dans le cadre de ses opérations et sont augmentées de la façon suivante :

- augmentation de capital en numéraire de 70 499 €
- moins l'acquisition des parts BM EST pour une valeur de 2 925 €

Ecart d'acquisition

L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net identifiable à la date de prise de participation est inscrit au bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

Une consolidation directe est réalisée. Un tableau de suivi des écarts d'acquisitions figure en annexe.

L'écart constaté est de 30 196 €, il est amorti en linéaire sur 5 ans. Cette décision est conforme aux normes IFRS.

II. METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels créés et acquis par le Groupe RIVALIS dont la nouvelle version RIVALIS 4 pour une valeur de 655 708 €.

La mise en service de ce nouveau logiciel a été réalisée le 1^{er} juin 2008. Il a été décidé de l'amortir sur une durée de 5 ans compte tenu de la sa durée d'utilisation et son temps de réécriture.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue.

« Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} Juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. »

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dès lors que les contrats sont résiliés ou qu'un litige survient, la créance est gérée par un organisme de recouvrement et une provision intégrale des créances est constatée.

Produits constatés d'avance

Les différentes formations aux experts, facturées au démarrage de l'activité, lors de l'ouverture des droits, se déroulent sur une période d'environ un an. Elles font l'objet de produits constatés d'avance au bilan. Ces produits constatés d'avance sont calculés en fonction du degré d'avancement de chaque formation au prorata du temps où elles sont réalisées dans le temps et le nombre de journées. Ce degrés d'avancement est appliqué au chiffre d'affaires de l'activité formation. Un certain nombre de formation est facultatif. Le produit intégral des formations reste acquis en cas de non suivi des formations. Le budget formation est mutualisé entre les différents experts.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Provisions pour risques et charges

Litiges avec les experts : A la date de clôture, 5 litiges sont en cours. Ayant fait l'objet d'un recours en justice, ils ont été gagné en première instance mais ils font l'objet d'un appel. Par principe de prudence, ils ont été provisionné à hauteur de 27 370 €.

Crédit d'impôt recherche : les frais liés à la réécriture du logiciel RIVALIS 4 ont fait l'objet d'un calcul pour l'obtention d'un crédit d'impôt recherche tel que défini à l'article 244 Quater B du CGI. Le montant du crédit d'impôt recherche de 50 313 € a été porté au crédit du compte « 699500 – Crédit d'impôt recherche » au 30 juin 2007.

Compte tenu de la reprise d'un crédit d'impôt recherche du 30 juin 2006 par l'administration fiscale pour un montant de 60 883 €, il a été provisionné celui de l'exercice 2007 pour un montant de 50 313 €.

Retraitements et reclassements des comptes individuels

Aucun retraitement ou reclassement n'a été effectué car ils ne sont pas significatifs notamment le crédit bail d'un véhicule.

Impôts différés

Sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidé les impositions différées résultant du décalage temporaire entre la constitution comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal :

- Organic
- Déficits fiscaux

Ainsi que celles résultant des aménagements, éliminations et retraitements de consolidation :

- Eliminations des provisions fiscales

Le calcul des impôts différés est effectué au taux de 33.33%

Le montant des impôts différés figurant à l'actif du bilan s'élève à 574€.

Mode de reconnaissance du chiffre d'affaires

- Vente de secteurs :

Le chiffre d'affaires est pris en compte dès la signature du contrat. Des produits à recevoir sont enregistrés sur la base du prix fixé dans le contrat de partenariat.

- Redevances RIVALIS :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction des redevances fixes et variables fixées dans les contrats.

- Formations :

Le chiffre d'affaires est pris en compte au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Des produits constatés d'avance sont enregistrés sur la base du chiffre d'affaires constaté dès la réalisation de la première formation et du degré d'avancement constaté.

- Autres produits :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès la réalisation de la prestation ou de la vente.

- Frais d'évolution du logiciel :

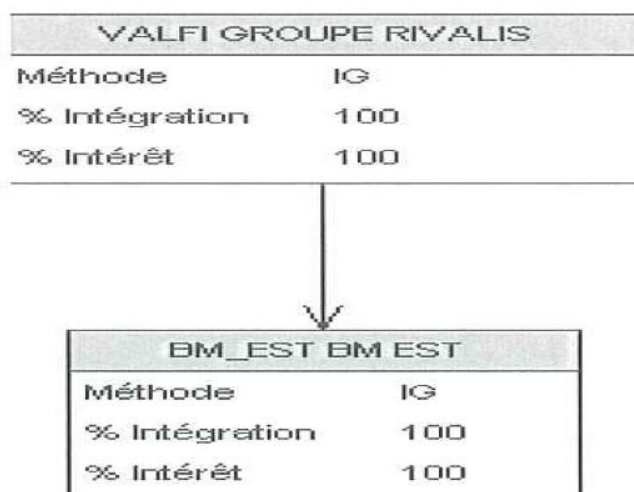
Ils sont constitués par les frais de recherche et développement de BM EST. Il s'agit de factures de sous-traitance et de personnel refacturés sans marge.

Ils sont classés en production vendue et non pas été retraitées en production immobilisée.

Liste des entreprises consolidées

Dénomination sociale et siège	N° Siret	Contrôle	Méthode
GROUPE RIVALIS SA 10 GRAND RUE 68280 LOGELHEIM	38910480300033	100,00	IG
BM EST SARL 10 GRAND RUE 68280 LOGELHEIM	35345808600041	100,00	IG

Organigramme



Ecart d'acquisition

euros

Détenue	Valeur brute	Amortissement			Valeur nette
		Début d'exercice	Dotation	Fin exercice	
Entreprise détentrice : GROUPE RIVALIS					
BM EST SARL	30 196	6 039	6 039	12 078	18 118
		-	-	-	-
TOTAL	30 196	6 039	6 039	12 078	18 118

Provisions

euros

Rubriques	Ouverture	Dotations	Reprises	Révaluations	Virement	Apports Fusions Scissions	Variation périmètre	Variation Tx de change	Autres mouvements	Clôture
Provisions capital appelé non versé										
AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES										
Provisions pour risques		27 370								27 370
Provisions pour charges		50 312								50 312
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		77 682								77 682
Provisions sur frais d'établissement										
Prov. sur frais de recherche et développement										
Prov. sur conss, brevets et droits similaires										
Provisions dépréciation droit au bail										
Provisions dépréciation fond commercial										
Provisions sur autres immo. Incorporelles										
PROV. SUR IMMO INCORPORELLES										
Provisions sur terrains										
Provisions sur terrains en crédit bail										
Provisions sur constructions										
Provisions sur constructions en crédit bail										
PROV. SUR IMMO CORPORELLES										
Provisions sur titres de participation	1 500									1 500
Prov. pour cess.actifs nets en cours										
Provisions sur titres mis en équivalence										
Provisions sur créances rattachées										
Provisions sur autres titres immobilisés		2 680								2 680
Provisions sur prêts										
Provisions sur autres immobilis. financières										
PROV. SUR IMMO FINANCIERES	1 500	2 680								4 180
Provisions sur stocks matières premières										
Provisions sur en cours de biens										
Provisions sur en cours de services										
Provisions sur stocks produits finis										
Provisions sur stocks marchandises										
PROV. SUR STOCKS ET EN-COURS										
Prov. sur avances et acptes versés sur cmde										
Provisions sur comptes clients	58 757									58 757
Provision dépréciation clients douteux										
Provisions sur autres créances										
Provisions charges constatées avan.										
Prov. sur valeurs mobilières de placement										
Provisions sur actions propres										
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	58 757									58 757
TOTAL GENERAL	60 257	80 362								140 619

Immobilisations

Euros

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Révaluations	Cession	Virement	Apports Fusions Scissions	Variation périmètre	Variation Tx de change	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	27 800									27 800
ECARTS D'ACQUISITION	27 800									27 800
Frais d'établissement										
Frais de recherche et développement	271 097			271 097						
Concessions, brevets et droits similaires	158 918	658 459								817 377
Fonds commercial										
Autres immobilisations incorporelles	274 594									274 594
Avances, acomptes sur immo. incorporelles										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	704 609	658 459		271 097						1 091 971
Terrains										
Constructions	77 667	39 509								117 176
Installations techniques, matériel, outillage										
Autres immobilisations corporelles	167 193	15 346								182 539
Immobilisations en cours	101 287			101 287						
Avances et acomptes										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	346 147	54 855		101 287						299 715
Titres de participations	1 500									1 500
Actifs nets en cours de cession										
Participations par mises en équivalence										
Autres titres immobilisés	2 350	6 554								8 904
Prêts										
Autres immobilisations financières	8 101			60						8 041
Créances rattachées à des participations										
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 951	6 554		60						18 445
TOTAL GENERAL	1 090 507	719 868		372 444						1 437 931

Amortissements

Euros

	Ouverture	Reprises	Réévaluation	Dotations	Virement	Apports	Variation périmètre	Variation tx de change	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition	6 039			6 039						12 078
ECARTS D'ACQUISITION	6 039			6 039						12 078
Frais d'établissement										
Frais de recherche et développement										
Concessions, brevets et droits similaires	156 913			13 965						170 881
Fonds commercial										
Autres immobilisations incorporelles	272 009			1 257						273 266
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	428 922			15 222						444 147
Terrains										
Constructions	48			17 566						17 616
Installations techniques, matériel, outillage										
Autres immobilisations corporelles	54 669	29 449		39 523						64 680
Immobilisations en cours										
Avances et acomptes										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 657	29 449		57 089						82 296
Amortissements dérogatoires										
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Primes de remboursement des obligations										
PRIMES DE RBT DES OBLIGATIONS										
TOTAL GENERAL	489 618	29 449		78 350						538 521

Créances par échéance

Euros

ETAT DES CREANCES	Montant	1 an au plus Montant	+ d'1 an,- 5 ans Montant	plus de 5 ans Montant
Créances rattachées à des participations				
Autre titres immobilisés	8 904	8 904		
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 041	8 041		
Avances et acomptes versés sur des commandes				
Créances clients et comptes rattachés	472 199	472 199		
Clients douteux	105 959	105 959		
Actif d'impôt différé	574	574		
Autres créances	541 710	541 710		
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL GENERAL	1 137 387	1 137 387		

Créances par nature

Euros

ETAT DES CREANCES	Valeur brute	Depreciation	Valeur nette 30/06/2008	Valeur nette 30/06/2007
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des participations non détaillé				
<i>sous total</i>				
Autres titres immobilisés	8 904	2 680	6 224	2 200
Autres titres immobilisés non détaillé				
<i>sous total</i>	8 904	2 680	6 224	2 200
Prêts				
Prêts non détaillé				
<i>sous total</i>				
Autres immobilisations financières	8 041		8 041	8 495
Autres immobilisations financières non détaillé				
<i>sous total</i>	8 041		8 041	8 495
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes non détaillé				
<i>sous total</i>				
Créances clients et comptes rattachés	472 199		472 199	156 654
Créances clients et acomptes non détaillé				
<i>sous total</i>	472 199		472 199	156 654
Clients douteux ou litigieux	105 959	58 757	47 202	6 005
Clients douteux ou litigieux non détaillé				
<i>sous total</i>	105 959	58 757	47 202	6 005
Actif d'impôt différé	574		574	1 566
Actif d'impôt différé non détaillé				
<i>sous total</i>	574		574	1 566
Personnel et comptes rattachés	1 785		1 785	1 765
Etat, autres collectivités: impôt sur les bénéfices	60 853		60 853	11 091
Etat, autres collectivités: taxe sur la valeur ajoutée	81 908		81 908	75 485
Débiteurs divers	397 164		397 164	137 667
<i>sous total</i>	541 710		541 710	227 008
Chargés constatées d'avance	10 553		10 553	5 773
Charges constatées d'avance non détaillé				
<i>sous total</i>	10 553		10 553	5 773
TOTAL GENERAL	1 147 940	61 437	1 086 503	407 703

Dettes par échéance

Euros

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, 5 ans	plus de 5 ans
		Montant	Montant	Montant
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	227 957	79 344	148 613	
Concours bancaires courants	137 363	137 362		
Emprunts en crédit bail				
Intérêts courus sur emprunts	747	747		
Emprunts et dettes financières divers	50 806	50 806		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 730	140 730		
Dettes fiscales et sociales	282 109	282 109		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	199 060	199 060		
TOTAL GENERAL	1 038 772	890 158	148 613	

Détail des autres dettes

euros

Rubriques	30/06/2008	30/06/2007
Créditeurs divers	199 060	
Avoir à établir		1 501
Autres dettes non détaillées		
TOTAL	199 060	1 501

Détail des comptes de régularisation

euros

Rubriques	30/06/2008	30/06/2007
COMPTES DE REGULARISATION ACTIFS		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	10 553	5 773
Autres charges constatées d'avance non détaillées		
TOTAL	10 553	5 773
COMPTES DE REGULARISATION PASSIFS		
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	90 283	93 600
Autres produits constatés d'avance non détaillés		
TOTAL	90 283	93 600

Engagements hors bilan

euros

Rubriques	Montant hors bilan 30/06/2008	Montant hors bilan 30/06/2007	Motif	Organisme / Beneficiaire
Effets escomptés non échus				
Avals et cautions				
Engagements en matière de pensions et retraites	17 086	16 485		
Autres engagements donnés				
Autres engagements reçus				
TOTAL	17 086	16 485		

Détail du poste ' Autres engagements donnés '

Rubriques	Montant hors bilan 30/06/2008	Montant hors bilan 30/06/2007	Motif	Organisme / Beneficiaire
Détail du poste "Autres engagements donnés" non détaillé				
TOTAL				

Détail du poste ' Autres engagements reçus '

Rubriques	Montant hors bilan 30/06/2008	Montant hors bilan 30/06/2007	Motif	Organisme / Beneficiaire
Détail du poste "Autres engagements reçus" non détaillé				
TOTAL				

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	7
Ouvriers	
TOTAL	12

Droit individuel à la formation	
Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF	283,5 heures
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande	283,5 heures

Détail du chiffre d'affaires

euros

	30/06/2008	30/06/2007
Ventes marchandises	403	1 999
Vente de secteurs	1 190 709	1 162 736
Redevances RIVALIS	685 119	429 188
Formations	372 160	333 520
Frais évolution logiciel	44 841	175 570
Mise à disposition personnel	6 612	-
Refacturation site internet	30 250	-
Commissions	5 933	
Autres	4 109	1 000
TOTAL	2 340 136	2 104 013

Détail autres achats et charges externes

euros

	30/06/2008	30/06/2007
Fournitures non stockés	24 125	23 941
Fournitures d'entretien	15 752	28 550
Sous traitance	225 679	261 779
Locations immobilières	182 843	115 119
Locations mobilières	25 316	33 223
Entretiens	20 296	16 356
Maintenances	26 673	-
Assurances	35 456	32 978
Documentation	2 756	920
Personnel extérieurs	2 528	4 963
Commissions	41 120	22 210
Honoraires	66 291	65 400
Publicités	235 288	221 010
Conventions et foires	44 508	-
Frais déplacements	35 028	19 239
Missions	24 795	22 725
Frais postaux et télécommunication	29 428	29 068
Services bancaires et cotisations	6 292	6 946
TOTAL	1 044 174	904 427

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

PRO FORMA

Exercice clos le 30 juin 2008

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez demandé d'examiner les comptes consolidés pro forma couvrant la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de l'inscription au Marché Libre d'Euronext Paris de votre société et afin de fournir à l'investisseur potentiel l'information comptable et financière la plus pertinente sur le groupe RIVALIS.

Il convient de rappeler que la société n'a jamais établi de comptes consolidés à ce jour, le groupe se situant en dessous des seuils rendant obligatoire une telle consolidation.

Ces comptes pro forma ont été établis sous la responsabilité de votre Président Directeur Général, à partir des comptes sociaux annuels, et qui ont fait l'objet de ma part, d'un examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Je n'ai pas formulé de réserve ni observation dans mon rapport d'examen limité.

J'ai effectué mon examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre des diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes sociaux.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenue réelle ou envisagée.

En particulier, comme il est mentionné dans l'annexe aux comptes consolidés dans le paragraphe "écart de première consolidation" :

« Les comptes consolidés pro forma au 30 juin 2008 et 30 juin 2007 ont été établis en ayant pris comme hypothèses que le groupe RIVALIS détenait à compter du 1^{er} juillet 2006 l'intégralité du capital de la société BM EST.

La participation à 100 % dans la société BM EST a été acquise au fil du temps :

- ***participation à 51 % jusqu'au 30 juin 2005***
- ***participation portée de 51 % à 78 % le 1^{ER} juillet 2005, via l'attribution de 614 actions nouvelles à la SA GROUPE RIVALIS, créées à titre d'augmentation de capital de la Sàrl BM EST France, en rémunération d'un apport partiel d'actif évalué à € 161 443.-***
- ***20,82 % acquis en apport de titres à la date du 16 avril 2009 via l'attribution de 15 353 actions nouvelles pour une valeur de € 52 200,20***
- ***1,18 acquis le 15 avril 2009 pour une valeur de € 2 925,13 €.***

Dans le cadre de l'établissement de ces comptes proforma, nous avons également tenu compte des opérations juridiques effectuées après le 30 juin 2008 pour le Groupe RIVALIS dès le 1^{er} juillet 2006, en prévision de sa prochaine admission au marché libre :

- **augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant de € 1 887,75 le 8 octobre 2008**
- **augmentation de capital en numéraire pour une valeur de € 70 499.- d'où une augmentation de capital de € 414,70 avec une prime d'émissions de € 70 084,30 le 25 avril 2009**
- **apport de titres pour une valeur de € 52 200,20 avec une augmentation de capital de € 307,06 et d'une prime d'émission de € 51 893,14 le 16 avril 2009**
- **augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de € 203 608,80 le 25 avril 2009 ».**

Les comptes consolidés pro forma ont été réalisés en intégrant dans le périmètre uniquement les deux sociétés principales, à savoir : Groupe RIVALIS S.A. et BM EST FRANCE Sarl.

Sur la base de mon examen, je n'ai pas relevé d'élément de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de la détention de l'intégralité du capital de la société filiale BM EST FRANCE dans les comptes consolidés pro forma, la traduction chiffrée de ces conventions et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes sociaux.

Fait à Mulhouse, le 25 avril 2009

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

20.2 Comptes sociaux historiques de GROUPE RIVALIS au 30 juin 2008

20.2.1 Bilans au 30 juin 2008 et 30 juin 2007

ACTIF			30-juin-08	30-juin-07
	Brut	Amort/Pro	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				446 667
Concessions, brev., licences, logiciels ...	724 786	78 471	646 315	
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles	274 594	273 266	1 328	2 585
TOTAL Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	39 509	6 603	32 905	39 490
Inst. techniques, matériel et outillage ind.				
Autres immobilisations corporelles	89 426	29 163	60 263	101 601
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations par M.E.				
Autres participations	165 330		165 330	165 330
Créances rattachées à de participations				
Autres titres immobilisés	8 753	2 680	6 073	2 200
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 156		2 156	2 216
TOTAL Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 304 557	390 184	914 373	760 090
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières				
En cours				
Produits intermédiaires et finis				
Total stocks et en-cours				
Créances				
Avances et acpt. versés				
Clients et comptes rattachés	13 101		13 101	208 367
Autres créances	287 360		287 360	280 478
Capital souscrit appelé non versé				
Total créances				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	53 701		53 701	10 173
Disponibilités	1 337		1 337	13 895
Charges constatées d'avance	3 594		3 594	1 737
Total disponibilités et divers				
ACTIF CIRCULANT	359 094		359 094	514 652
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 663 652	390 184	1 273 468	1 274 743

PASSIF	30-juin-08 Net	30-juin-07 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé: 38 112)	38 112	38 112
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	351 180	186 593
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	297 664	264 586
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	690 768	493 103
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 312	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	50 312	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit (5)	131 182	100 160
Emprunts et dettes financières divers	42 034	4 116
AVANCES & ACOMPTES RECUS/ COMMANDES		
DETTES DIVERSES		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 074	90 008
Dettes fiscales et sociales	140 034	169 162
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	199 060	
TOTAL DETTES DIVERSES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		418 192
DETTES	532 387	781 639
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 273 468	1 274 743
Dettes et produits constatés d'avance < 1 an	498 111	727 341
Dont concours bancaires courants, et soldes crédoeurs de banques et CCP	64 437	260

20.2.2 Comptes de résultat au 30 juin 2008 et 30 juin 2007

En €	France	Export	30 06 2008	30 06 2007
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue services)	821 335		821 335	762 834
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	821 335		821 335	762 834
Production stockée				
Production immobilisée				
PNP sur opérations à LT				
Subventions d'exploitation			7 500	
Reprises/provisions & transferts de charges			27 900	54 466
Autres produits				
PRODUIT D'EXPLOITATION			856 735	817 301
Charges d'exploitation				
Achat Marchandises				
Variation de stocks				
Achats de mat. 1ères et autres approvi.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			158 476	170 495
Impôts, taxes et versements assimilés			25 620	34 519
Salaires et traitements			124 147	166 838
Charges sociales			57 564	80 581
Dotations Amortissements. & Provisions				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			43 462	30 965
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions				
* Pour risques et charges: dot. aux provisions				
Autres charges				20
TOTAL Charges d'exploitation			409 272	483 380
RESULTAT D'EXPLOITATION			447 463	333 920
Quote- part/ opérations faites en commun				
Produits financiers				
De participations			93 609	
D'autres valeurs mob. et créances de actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			956	138
Reprises/provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
Total des produits financiers			94 565	138
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions			2 680	
Intérêts et charges assimilées			10 846	6 593
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des charges financières			13 526	6 593
RESULTAT FINANCIER			81 039	6 455
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			528 502	327 464

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	28 600	127 801
Reprises, provisions et transfert de charges	40 060	
	68 660	127 801
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 085	45
Sur opérations en capital	30 860	132 141
Dotations aux amortissements et provisions	50 312	
	84 257	132 186
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 596	-4 385
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	215 241	58 493
Total des produits	1 019 962	945 241
Total des charges	722 297	680 654
BENEFICE OU PERTE	297 664	264 586
<i>(a) Y compris redevance Crédit-bail mobilier</i>		
Dons transferts de charges	27 900	54 466
Dons redevances pour concessions de brevets		-20
Pénalités	3 085	
Cession Immobilisations	30 860	28 600
Provision pour impôt	50 312	
Indemnité assurance suite décès		40 061
Total	84 257	68 661

20.2.3 Notes annexes aux comptes sociaux au 30 juin 2008

Identification de l'entreprise

Désignation de l'entreprise : **SA VALFINANCES HOLDING**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **30/06/08**,

Dont le total est de **1273 468 €** et au compte de résultat de l'exercice,

Présenté sous forme de liste et dégageant **un bénéfice de 297 664 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/07/07 au 30/06/08**.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Exercice clos le **30/06/08**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

« Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} Juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation ».

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat de l'actif immobilisé

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Valeur brute fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	446 667			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	340 922		658 458	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.				
Installations géénrales, agencements et divers	39 509			
Matériel de transport	113 210		13 000	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 526			
Emballages récupérables et divers				
	176 245		13 000	
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations	165 330			
Autres titres immobilisés	2 200		6 553	
Prêts et autres immobilisations financières	2 216			
	169 746		6 553	
TOTAL GENERAL	1 133 582		678 011	

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	446 667		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			999 380
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agencements et divers			39 509
Matériel de transport		60 310	65 900
Matériel de bureau et informatique, mobilier			23 526
Emballages récupérables et divers			
Total		60 310	128 935
Autres participations			165 330
Autres titres immobilisés			8 753
Prêts et autres immobilisations financières		60	2 156
Total		60	176 240
Total	446 667	60 370	1 304 557

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	338 337	13 400		351 737
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind.				
Installations générales, agencements et divers	18	6 584		6 603
Matériel de transport	26 861	17 892	29 449	15 305
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 274	5 584		13 858
Emballages récupérables et divers				
	35 154	30 062	29 449	35 766
TOTAL GENERAL (I+II+III)	373 491	43 462	29 449	387 504

Etat des provisions et dépréciations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour impôts		50 312		50 312
Autres immobilisations financières		2 680		2 680
TOTAL		52 992		52 992

Etat échéances créances et dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 156		2 156
Créances clients et comptes rattachés			
Clients Douteux ou litigieux			
Autres créances Clients	13 101	13 101	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	975	975	
Etat - Impôt sur les bénéfices			
Etat- TVA	28 311	28 311	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
Groupe et associés (2)	196 231	196 231	
Débiteurs divers	61 842	61 842	
Charges constatées d'avances	3 594	3 594	
TOTAL	306 212	304 056	2 156

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes à 2 an maximum à l'origine	64 437	64 437	
Emprunts et dettes à plus de 2 an à l'origine	66 745	32 469	34 276
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	20 074	20 074	
Personnel et comptes rattachés	7 502	7 502	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 161	14 161	
Etat : impôt sur les bénéfices	109 219	109 219	
Etat : taxes	2 147	2 147	
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 005	7 005	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	42 034	42 034	
Autres dettes	199 060	199 060	
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produits constatés d'avance			
TOTAL	532 387	498 111	34 276
Emprunts souscrits en cours d'exercice	13 000		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 993		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	37 918		

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachés à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	13 101
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	13 101

Détail des produits à recevoir

	30/06/2008	30/06/2007
Créances clients et comptes rattachés		
418 000 Clts produits non enc fre	13 101,07	208 367,12
Total	13 101,07	208 367,12
Total Général	13 101,07	208 367,12

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 963
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes Fiscales et sociales	8 685
Autres dettes	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 414
Disponibilités	
TOTAL	25 063

Détail des charges à payer

	30/06/2008	30/06/2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
168 840 Int courus s/empr ets cre	421,25	582,47
518 600 Intérêts courus à payer	1 542,41	260,48
Total	1 963,66	842,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
408 000 Fournisseurs fres n parv	14 414,80	72 741,30
Total	14 414,80	72 741,30
Dettes Fiscales et sociales		
438 600 Charges à payer	1679,61	1995,98
448600 Etat charges à payer	7 005,50	8 679,28
Total	8 685,11	10 675,26
Total Général	25 063,57	84 259,51

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	3 594	
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	3 594	

Détail des produits et charges constatés d'avance

Détail des produits constatés d'avances

	30/06/2008	30/06/2007
487 000 Produits constatés d'avance		418 192,00
Total Général		418 192,00

Détail des charges constatés d'avances

	30/06/2008	30/06/2007
486 000 Charges constatés d'avance	3 594,53	1 737,87
Total Général	3 594,53	1 737,87

Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale
Actions/parts sociales composants le capital social au début de l'exercice	2 500	15,24
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 500	15,24

Liste des filiales et participations

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
1. Filiales (+ de 50% du capital détenu) Sarl Bm Est	282 094	78,00	30 890
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			

20.3 Comptes sociaux historiques de GROUPE RIVALIS au 30 juin 2007

20.3.1 Bilan au 30 juin 2007

			30-juin-07	30-juin-06
	Brut	Amo/Pro	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	446 667		446 667	271 097
Concessions, brev., licences, logiciels ...	66 327	66 327		9 426
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles	274 594	272 009	2 585	3 842
TOTAL Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	39 509	18	39 490	
Inst. techniques, matériel et outillage ind.				
Autres immobilisations corporelles	136 736	35 135	101 601	59 196
Immobilisations corporelles en cours				101 286
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations par M.E.				
Autres participations	165 330		165 330	165 330
Créances rattachées à de participations				
Autres titres immobilisés	2 200		2 200	2 200
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 216		2 216	2 216
TOTAL Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 133 582	373 491	760 090	614 595
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Matières premières				
En cours				
Produits intermédiaires et finis				
Total stocks et en-cours				
Créances				
Avances et acpt. versés				
Clients et comptes rattachés	208 367		208 367	
Autres créances	280 478		280 478	189 775
Capital souscrit appelé non versé				
Total créances				
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	10 173		10 173	15 403
Disponibilités	13 895		13 895	25 423
Charges constatées d'avance	1 737		1 737	18 069
Total disponibilités et divers				
ACTIF CIRCULANT	514 652		514 652	248 672
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 648 234	373 491	1 274 743	863 268

	30-juin-07 Net	30-juin-06 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (dont versé: 38 112)	38 112	38 112
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écart de réévaluation		
Réserve légale	38 112	38 112
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	186 593	15 856
Autres réserves		
Report à nouveau		107 815
Résultat de l'exercice	264 586	67 922
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	493 103	233 517
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'étab. crédit (5)	100 160	87 876
Emprunts et dettes financières divers	4 116	30 678
AVANCES & ACOMPTES RECUS/ COMMANDES		
DETTES DIVERSES		
Fournisseurs et comptes rattachés	90 008	466 852
Dettes fiscales et sociales	169 162	44 343
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL DETTES DIVERSES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	418 192	
DETTES	781 639	629 751
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 274 743	863 268
Dettes et produits constatés d'avances à moins d'un an	727 341	576 477
Dont concours bancaires courants, et soldes crédoeurs de banques et CCP	260	708

20.3.2 Compte de résultat au 30 juin 2007

En €	France	Export	30 06 2007	30 06 2006
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue services)	762 834		762 834	461 061
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	762 834		762 834	461 061
Production stockée				
Production immobilisée				
PNP sur opérations à LT				
Subventions d'exploitation				7 500
Reprises/provisions & transferts de charges			54 466	8 157
Autres produits				357
PRODUIT D'EXPLOITATION			817 301	477 077
Charges d'exploitation				
Achat Marchandises				
Variation de stocks				
Achats de mat. 1ères et aut. Approv.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			170 495	227 053
Impôts, taxes et versements assimilés			34 519	17 224
Salaires et traitements			166 838	133 202
Charges sociales			80 581	61 804
Dotations Amortissements. & Provisions				
* Sur immobilisations: dot. aux amortissements			30 965	47 265
* Sur immobilisations: dot. aux provisions				
* Sur actif circulant: dotations aux provisions				
* Pour risques et charges: dot. aux provisions				
Autres charges			-20	1 537
TOTAL Charges d'exploitation			483 380	488 086
RESULTAT D'EXPLOITATION			333 920	-11 009
Quote parts/ opérat. faites en commun				
Produits financiers				
De participations				25 500
D'aut. valeurs mob. et créances de actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilés			138	30
Reprises/provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
total des produits financiers			138	25 530
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 593	6 601
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Total des charges financières			6 593	6 601
RESULTAT FINANCIER			-6 455	18 928
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT			327 464	7 919

Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital			127 801	10 134
Reprises, provisions et transfert de charges				
			127 801	10 134
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			45	5
Sur opérations en capital			132 141	10 133
Dotations aux amortissements et provisions				
			132 186	10 139
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-4 385	-5
Participation des salariés au résultat				
Impôts sur les bénéfices			58 493	-60 008
Total des produits			945 241	512 741
Total des charges			680 654	444 818
BENEFICE OU PERTE			264 586	679 222
(a) Y compris redevance Crédit-Bail mobilier				
Dons transferts de charges			54 466	8 157
Dons redevances pour concessions de brevets			-20	1 536
Amendes			45	
Vnc Cession Immo			132 141	
Produits cession immo				127 801
Provision pour impôt				
Indemnité assurance suite décès				
Total			132 186	127 801

20.3.3 Notes annexes aux comptes sociaux au 30 juin 2007

Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	271 097		175 570
Autres postes d'immobilisations incorporelles	340 922		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agencements et divers			39 509
Matériel de transport	60 310		74 151
Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 770		9 756
Immobilisations corporelles en cours	101 286		49 124
Emballages récupérables et divers			
	175 367		172 541
Immobilisations financières			
Participations			
Autres participations	165 330		
Autres titres immobilisés	2 200		
Prêts et autres immobilisations financières	2 216		
	169 746		
TOTAL GENERAL	957 133		348 111

<i>Rubriques</i>	Virement	Cession	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			446 667
Autres postes d'immobilisations incorporelles			340 922
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agencements et divers			39 509
Matériel de transport		21 251	113 210
Immobilisations corporelles en cours	39 509	110 901	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			23 526
Emballages récupérables et divers			
Total	39 509	132 153	176 245
Autres participations			165 330
Autres titres immobilisés			2 200
Prêts et autres immobilisations financières			2 216
Total			169 746
Total	39 509	132 153	1 133 582

Amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	327 653	10 683		338 337
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Intallations techniques, matériel et outillage ind.				
Installations générales, agencements et divers		18		18
Matériel de transport	11 302	15 571	11	26 861
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 581	4 692		8 274
Emballages récupérables et divers				
	14 883	20 282	11	35 154
TOTAL GENERAL (I+II+III)	342 537	30 965	11	373 491

Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 216		2 216
Créances clients et comptes rattachés			
Clients Douteux ou litigieux			
Autres créances Clients	208 367	208 367	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 143	1 143	
Etat - Impôt sur les bénéfices	11 091	11 091	
Etat- TVA	9 555	9 555	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>			
Groupe et associés (2)	178 875	178 875	
Débiteurs divers	79 813	79 813	
Charges constatées d'avances	1 737	1 737	
TOTAL	492 799	490 583	2 216

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	260	260	
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	99 899	45 602	54 297
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	90 008	90 008	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 944	34 944	
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : taxes	125 538	125 538	
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8 679	8 679	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés	4 116	4 116	
Autres dettes			
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produis constatés d'avance	418 192	418 192	
TOTAL	781 639	727 341	54 297
Emprunts souscrits en cours d'exercice	46 000		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 444		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Exercice au 30 juin 2008

(A) Rapport général du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société VALFINANCES HOLDING SA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations portant sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

-Evaluation des frais de développement immobilisés à hauteur de € 655 707,69 et amortis pour € 10 928,46 depuis leur mise en service au 31 mai 2008 : sur la base des informations qui m'ont été communiquées, j'estime que les projections élaborées par votre direction, représentent une estimation raisonnable et que celles-ci sont documentées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mulhouse, le 12 septembre 2008
Le Commissaire aux Comptes

(B) Rapport spécial du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Pour l'exercice considéré, votre Conseil d'Administration s'est composé de la manière suivante :

- Monsieur Henri VALDAN, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, décédé le 1^{er} Août 2007,
- Monsieur Lionel VALDAN, Président du Conseil d'Administration depuis le 12 février 2008,
- Monsieur Damien VALDAN, Administrateur et Directeur Général Délégué jusqu'au 12 février 2008, date de sa démission,
- Monsieur Nicolas JORDAN, Administrateur,
- Madame Danièle VALDAN, Administrateur nommée rétroactivement au 1^{er} août 2007 en remplacement de Monsieur Henri VALDAN, et nommée Présidente du Conseil d'Administration jusqu'au 12 février 2008, date de sa démission de ses fonctions de Présidente.

Conventions avec la société CIGO SAS, dont Monsieur Lionel VALDAN, actionnaire à plus de 10 % de votre société, est Président

- La société CIGO SAS a facturé à votre société des frais de recherche et développement à hauteur de €. 164 200.- H.T. au titre des travaux réalisés jusqu'au 31 mai 2008.
- La société CIGO SAS a facturé à votre société des prestations de maintenance du logiciel RIVALIS 4 pour €. 21 300.- H.T. au titre de l'exercice.
- La société CIGO SAS a consenti des avances financières à votre société se soldant à €. 199 060,70 à la clôture de l'exercice.
Au titre de l'exercice, ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec la société VALPOLIS Sarl, dans laquelle Madame VALDAN Danièle est gérante et Messieurs Lionel et Damien VALDAN détiennent plus de 10 % du capital

- La société VALPOLIS Sarl a facturé à votre société des prestations de services comptables pour €.3 642,11 H.T. au titre de l'exercice.

- Votre société a consenti des avances financières à VALPOLIS Sarl se soldant à €. 33 986,41 à la clôture de l'exercice contre €. 38 364.- à l'exercice précédent.
Au titre de l'exercice, ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec Madame Danièle VALDAN, Administrateur de la société

a) Madame Danièle VALDAN a l'utilisation à titre privé d'un véhicule de société. A ce titre, il lui a été décompté un avantage en nature mensuel de €. 200.- à compter du 1^{er} janvier 2008, soit €. 1 200.- au titre de l'exercice. Un avantage en nature de €. 150.- pour l'usage d'un téléphone lui a également été décompté.

b) Madame Danièle VALDAN a l'utilisation à titre privé d'un logement. A ce titre, il lui a été décompté un avantage en nature mensuel de €. 1 500.- à compter du 1^{er} septembre 2007, soit €. 15 000.- au titre de l'exercice.

c) Madame Danièle VALDAN a perçu une rémunération annuelle brute de €. 25 480.- au titre de l'exercice.

Convention avec la SCI FAMILIS dont Messieurs Lionel et Damien VALDAN sont associés à hauteur de plus de 10 % du capital, et Madame VALDAN Danièle est gérante

- La SCI FAMILIS a facturé à votre société un loyer de €. 19 500.- H.T. au titre du bail commercial concernant les locaux du 10 A Grand'Rue à LOGELHEIM.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec la société BM EST Sarl dont Monsieur Damien VALDAN est associé-gérant

- La SA VALFINANCES a versé à la Sarl BM EST :

. la somme de €. 44 840,69 H.T. au titre de frais de recherche et développement contre €. 175 570.- H.T. à l'exercice précédent.

. la somme de €. 14 387,64 au titre de la mise à disposition de personnel pour des prestations comptables et administratives contre €. 25 424,08 H.T. à l'exercice précédent.

. la somme de €. 480,56 H.T. au titre de frais d'affranchissement.

. la somme de €. 4 521,73 H.T. au titre des charges locatives : électricité, gaz, eau, enlèvement des ordures ménagères et assurance contre €. 1 685,87 H.T. à l'exercice précédent.

. la somme de €. 3 816,50 au titre de frais de télécommunication.

- La SA VALFINANCES a perçu de la Sarl BM EST :

. une somme de €. 701 335,13 (dont €. 15 570,74 de régularisation de l'exercice précédent) pour des redevances de brevet RIVALIS représentant 30 % du chiffre d'affaires de BM EST contre €. 602 963,86 à l'exercice précédent.

. une somme de €. 120 000.- H.T. pour des prestations de management fees.

Votre société a consenti des avances financières à la Sarl BM EST se soldant à €. 191 077,82 à la clôture de l'exercice contre €. 164 951.- à l'exercice précédent.
Au titre de l'exercice, ces avances n'ont pas été rémunérées.

Conventions avec Monsieur Damien VALDAN, Administrateur et Directeur Général Délégué

a) Monsieur Damien VALDAN a l'utilisation à titre privé d'un véhicule de société. A ce titre, il lui a été décompté un avantage en nature mensuel de €. 463,83, soit €. 5 565,96 au titre de l'exercice. Un avantage en nature de €. 120.- pour l'usage d'un téléphone lui a également été décompté.

b) Votre société alimente un contrat de retraite complémentaire au profit de Monsieur Damien VALDAN dans le cadre de l'article 83 du CGI.

c) Monsieur Damien VALDAN a perçu une rémunération annuelle brute de €. 56 265,48 au titre de l'exercice.

Conventions avec Monsieur Lionel VALDAN, Président de votre société

a) Monsieur Lionel VALDAN a l'utilisation à titre privé d'un véhicule de société. A ce titre, il lui a été décompté un avantage en nature mensuel de €. 306,83, soit €. 3 681,96 au titre de l'exercice.

b) Votre société alimente un contrat de retraite complémentaire au profit de Monsieur Lionel VALDAN dans le cadre de l'article 83 du CGI.

c) Monsieur Lionel VALDAN a perçu une rémunération annuelle brute de €. 53 750,76 au titre de l'exercice.

Conventions avec la SCI FAMILIS dont Messieurs Lionel et Damien VALDAN sont associés à hauteur de plus de 10 % du capital, et Madame VALDAN Danièle est gérante

- La SCI FAMILIS a facturé à votre société un loyer de €. 27 030,11 H.T. au titre du bail commercial concernant les locaux du 10 Grand'Rue à LOGELHEIM.

- Votre société consent des avances financières à la SCI FAMILIS se soldant à €. 9 758,40 à la clôture de l'exercice contre €. 5 349.- à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice, ces avances n'ont pas été rémunérées.

Convention avec la Sàrl LES ROCHES dont Madame Danièle VALDAN est gérante et Messieurs Damien et Lionel VALDAN sont associés à plus de 10 % du capital

Votre société a consenti des avances financières à la Sàrl LES ROCHES se soldant à €. 19 269,87 à la clôture de l'exercice contre €. 6 271.- à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice, ces avances n'ont pas été rémunérées.

Convention avec la Sàrl LA FAMILLE, dont Madame Danièle VALDAN est gérante et Messieurs Damien et Lionel VALDAN sont associés à plus de 10 % du capital

a) La Sarl LA FAMILLE a facturé à votre société la somme de €. 25.- H.T. au titre de la location du chalet contre €. 5 000.- H.T. à l'exercice précédent.

b) Votre société a consenti à la Sarl LA FAMILLE des avances financières se soldant à €. 3 981,52 à la clôture de l'exercice contre €. 13 924.- à l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice, ces avances n'ont pas été rémunérées.

Fait à Mulhouse, le 12 septembre 2008

Le commissaire aux comptes

20.4.2 Exercice 2007

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALFINANCES HOLDING S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note "Immobilisations incorporelles" de l'annexe légale :

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'une valeur de 446 667 € sont représentées par des frais de recherche et développement du logiciel RIVALIS. La mise en service de ce nouveau logiciel est prévue pour le début de l'exercice 2008.

Crédit d'impôt recherche : les frais liés à la réécriture du logiciel RIVALIS ont fait l'objet d'un calcul pour l'obtention d'un crédit d'impôt recherche tel que défini à l'article 244 Quater B du CGI. Le montant du crédit d'impôt recherche de 50 313 € a été porté au crédit du compte "699500" - Crédit d'impôt recherche". Ce montant est significatif car il augmente les capitaux propres.

Montant total cumulé depuis l'exercice précédent et imputé sur l'impôt sur les sociétés : 111 196 €.

Ce crédit d'impôt fait actuellement l'objet d'un contrôle aux des services fiscaux.

II.- JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations portant sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

- Estimation des frais de développement et estimation des créances de crédit d'impôt recherche sur l'Etat : sur la base des informations qui m'ont été communiquées, j'estime que les projections élaborées par votre direction, représentent une estimation raisonnable et que celles-ci sont documentées.

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 96

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III.- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mulhouse, le 2 novembre 2007

Le commissaire aux comptes

(B) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, j'ai été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Pour l'exercice considéré, votre Conseil d'Administration s'est composé de la manière suivante :

- Monsieur Henri VALDAN, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Monsieur Damien VALDAN, Administrateur et Directeur Général Délégué,
- Monsieur Nicolas JORDAN, Administrateur.

Avec Monsieur Damien VALDAN, Administrateur et Directeur Général Délégué

a) Monsieur Damien VALDAN a l'utilisation à titre privé d'un véhicule de société. A ce titre, il lui a été décompté un avantage en nature de € 4 264,47 au titre de l'exercice.

b) Votre société a contracté un contrat de retraite complémentaire au profit de Monsieur Damien VALDAN auprès de l'AFER dans le cadre de l'article 83 du CGI.

Avec Monsieur Lionel VALDAN, associé à plus de 10 %

a) Monsieur Lionel VALDAN a l'utilisation à titre privé d'un véhicule de société. A ce titre, il lui a été décompté un avantage en nature de € 3 681,86 au titre de l'exercice.

b) Votre société a contracté un contrat de retraite complémentaire au profit de Monsieur Damien VALDAN auprès de l'AFER dans la cadre de l'article 83 du CGI.

Avec la société BM EST Sarl dont Monsieur Damien VALDAN est associé-gérant

La S.A. VALFINANCES a perçu de la Sarl BM EST :

- une somme de 120 000 € H.T. pour des prestations de management fees ;
- une somme de 38 870,23 € H.T. pour des prestations commerciales et juridiques ;
- une somme de 6 846 € H.T. pour des frais de téléphone portable ;
- une somme de 2 640 € H.T. pour la location d'un télécopieur ;
- une somme de 677,44 € H.T. pour l'entretien du télécopieur ;
- une somme de 1 151,33 € H.T. pour la location du serveur OVH ;
- une somme de 3 274 € H.T. pour des frais de publicité.

Avec la SCI FAMILIS dont Monsieur Henri VALDAN était gérant

La S.A. VALFINANCES a versé à la SCI FAMILIS la somme de 10 505 € H.T., du 1^{er} octobre 2006 au 30 juin 2007, au titre du bail commercial concernant les locaux du 10 Grand'Rue à LOGELHEIM.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Conventions avec Monsieur Henri VALDAN, Président du Conseil d'Administration de votre société

a) Votre société a contracté au profit de Monsieur Henri VALDAN deux contrats de retraite complémentaire auprès de l'AFER et de la COMPAGNIE L'ABEILLE et ce dans le cadre des articles 82 et 83 du CGI.

b) Monsieur Henri VALDAN a l'utilisation à titre privé d'un véhicule de société. A ce titre, il lui a été décompté un avantage en nature de €. 2 760.- au titre de l'exercice.

2) Avec la société BM EST Sarl dont Monsieur Damien VALDAN est associé-gérant

- la SA VALFINANCES a versé à la Sarl BM EST :

- la somme de €. 175 570.- H.T. à titre de frais de recherche et développement contre € 271 097.- H.T. à l'exercice précédent,

- la somme de €. 25 424.- H.T. à titre de mise à disposition de personnel pour des prestations comptables et administratives contre € 22 954.- H.T. à l'exercice précédent ;

- la somme de €. 15 316.- H.T. à titre de prestations de management contre € 65 503.- H.T. à l'exercice précédent.

- la somme de €. 854,50 H.T. à titre de frais d'affranchissement.

- la somme de €. 1 685,87 H.T. au titre des charges locatives : électricité, gaz, eau, enlèvement des ordures ménagères et assurance.

- la SA VALFINANCES a perçu de la Sarl BM EST :

- une somme de €. 602 964.- H.T. pour des redevances de brevets RIVALIS, représentant 30 % du chiffre d'affaires de BM EST contre € 458 355.- à l'exercice précédent.

3) Avec la Sarl LA FAMILLE, dont Monsieur Henri VALDAN est gérant :

La SA VALFINANCES a versé à la Sarl LA FAMILLE :

- la somme de €. 5 000.- H.T. au titre de la location du chalet au prix de €. 382,50 par jour, après remise de 15 % contre € 11 475.- H.T. à l'exercice précédent et aux mêmes conditions.

Fait à Mulhouse, le 2 novembre 2007
Le commissaire aux comptes

20.5 Date des dernières informations financières

30 juin 2008

20.6 Politique de distribution de dividendes

20.6.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Dividende (en €) au titre de :	Exercice clos le 30 juin 2008	Exercice clos le 30 juin 2007	Exercice clos le 30 juin 2006
Global	110 000 €	100 000 €	5 000 €
Dividende / action	44,00 €	40,00 €	2,00 €
Dividende ajusté*	0,108 €	0,098 €	0,005 €

** suite à la division du nominal puis au regroupement d'actions décidé par l'AGE du 25 avril 2009*

20.6.2 Politique de distribution de dividendes

La Société envisage de poursuivre une politique de versement de dividende, sous réserve des besoins d'investissement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent Document d'Information, la Société est confrontée aux litiges suivants :

- des litiges experts qui ont fait l'objet de provisions par prudence à hauteur de 27 370 €,
- une provision pour un crédit impôt recherche : 50 313 €.

Se reporter à l'annexe des informations financières pro forma paragraphe 20.1.4.

A l'exception des points mentionnés ci-dessus, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Au 5 juin 2009, le capital de la Société s'élève à 263 117,52 € divisé en 1.096.323 actions de 0,24 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie mais dont 250 400 actions sont démembrées entre usufruitier et nu-propriétaire.

⇒ **Seules les 845.923 actions non démembrées sont inscrites à la cote du Marché Libre.**

21.1.2 Acquisition par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.1.3 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant

21.1.4 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 25 avril 2009 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond nominal non encore utilisé
Emission avec suppression du DPS, d'actions et/ou de valeurs mobilières (1)	18 mois	81 000€ <i>Utilisé à hauteur de 18 786,96 €</i>
Emission avec maintien du DPS, d'actions et/ou de valeurs mobilières (1)	26 mois	81 000€
Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre (1)		Dans la limite de 15%

(1) Les montants indiqués ne sont pas cumulatifs. Le montant maximum des autorisations est de 81 000€.

21.1.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.6 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre actions créées	Valeur nominale	Nombre actions cumulé	Capital après opération
oct-04	Création	38 112,25 €	-	2 500	15,24 €	2 500	38 112,25 €
nov-08	Incorporation de réserves par élévation du nominal	1 887,75 €	-	-	16,00 €	2 500	40 000 €
nov-08	Division du nominal par 800	-	-	1 997 500	0,02 €	2 000 000	40 000 €
avr-09	Emission en numéraire	414,70 €	70 084,30 €	20 735	0,02 €	2 020 735	40 414,70 €
avr-09	Apport de titres rémunéré en actions	307,06 €	51 893,14 €	15 353	0,02 €	2 036 088	40 721,76 €
avr-09	Incorporation de réserves par élévation du nominal	203 608,80 €	-	-	0,12 €	2 036 088	244 330,56 €
avr-09	Regroupement d'action par deux	-	-	-	0,24 €	1 018 044	244 330,56 €
juin-09	Emission en numéraire	18 786,96 €	558 129,27 €	78 279	0,24 €	1 096 323	263 117,52 €

B. Répartition du capital et des droits de vote (*) au 5 juin 2009

	% de capital	% de droits de vote AGO	% de droits de vote AGE
Lionel VALDAN	43,67%	33,32%	45,66%
Damien VALDAN	44,22%	35,32%	47,65%
Danièle VALDAN	0,18%	24,86%	0,20%
Sous-total Conseil d'administration	88,07%	93,50%	93,50%
Investisseurs financiers	4,95%	2,67%	2,67%
(2 fonds)	0,00%		0,00%
Sous-total Investisseurs financiers	4,95%	2,67%	2,67%
Autres actionnaires (40)	6,98%	3,83%	3,83%
Sous-total personnes physiques	6,98%	3,83%	3,83%
Public	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%

(*) Il est rappelé que pour les décisions relevant des assemblées générales ordinaires le droit de vote appartient à l'usufruitier alors que celles relevant d'une assemblée générale extraordinaire, le droit de vote revient au nu-propriétaire.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social (art 2 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger :

- la constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier et immobilier, la participation au capital de toutes sociétés civiles ou commerciales par voie de souscription, d'achat, d'échange et plus généralement l'acquisition et la gestion de tous titres négociables pouvant être émis tant en France qu'à l'étranger ;
- l'assistance administrative, financière et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;
- toutes activités de gestion, de promotion, de commercialisation, d'organisation et de service pour tous occupants, utilisateurs ou locataires de tous sites industriels et commerciaux ;
- tous conseils aux services commerciaux ou administratifs des entreprises ;
- toute activité d'intermédiaire de rapprochement d'entreprise ;
- la conception et la commercialisation de tout logiciel informatique notamment la marque RIVALIS ;
- la participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

4 - La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

5 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 80 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

6 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

7 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

8 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

9 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce Contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un Contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

ARTICLE 17 – Organisation et direction du Conseil d'administration

1 - Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du Président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2 - Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3 - Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4 - En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil d'administration désigne le Président de la réunion.

5. Le Conseil d'administration nomme un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

ARTICLE 18 – Réunions et délibérations du Conseil

1 - Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'administration, peut demander

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 104

au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

2 - La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 3 jours à l'avance par lettre, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

3 - Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La voix du Président de Séance est prépondérante.

4 - Il est tenu un registre de présence qui est émargé par les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'administration.

5 - Le règlement intérieur établi par le Conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

6 - Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur. Les procès-verbaux sont signés par le Président de Séance et par un administrateur ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration sont valablement certifiées par le Président ou le Directeur Général.

ARTICLE 19 – Pouvoirs du Conseil d'administration

1 - Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

2 - Le Conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

3 - Le Conseil d'administration peut donner à tout mandataire de son choix toute délégation de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil peut décider de la création de Comités d'études chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président lui soumet.

4 - Le Conseil d'administration n'a pas la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les présents statuts réservant ce pouvoir à l'assemblée générale.

ARTICLE 20 – Direction générale

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de commerce, la Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration reste valable jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 80 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. La révocation du Directeur Général non Président peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués est fixé à 4.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

2 - Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

3 - Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

4 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

5 - Les actions ayant une valeur nominale inférieure ou égale à un montant fixé par décret en Conseil d'Etat peuvent être regroupées. Ces regroupements sont décidés par les assemblées générales d'actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts et selon les dispositions réglementaires.

Ils comportent l'obligation, pour les actionnaires, de procéder aux achats ou aux cessions d'actions nécessaires pour réaliser le regroupement.

Si le ou les actionnaires ayant pris cet engagement et ne le remplissent pas, les opérations de regroupement peuvent être annulées à la demande de tout intéressé. Dans ce cas, les achats et les ventes de rompus peuvent être annulés à la demande des actionnaires qui y ont procédé ou de leurs ayants cause, à l'exception des actionnaires défaillants, sans préjudice de tous dommages-intérêts s'il y a lieu.

La valeur nominale des actions regroupées ne peut être supérieure à un montant fixé par décret en Conseil d'Etat.

Pour faciliter ces opérations, la Société doit, avant la décision de l'assemblée générale, obtenir d'un ou de plusieurs actionnaires l'engagement de servir pendant un délai de deux ans, au prix fixé par l'assemblée, la contrepartie tant à l'achat qu'à la vente des offres portant sur les rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés.

A l'expiration du délai fixé par le décret, les actions non présentées en vue de leur regroupement perdent leur droit de vote et leur droit au dividende est suspendu.

Les dividendes dont le paiement a été suspendu sont, en cas de regroupement ultérieur, versés aux propriétaires des actions anciennes dans la mesure où ils n'ont pas été atteints par la prescription.

Lorsque les propriétaires de titres n'ont pas la libre administration de leurs biens, la demande d'échange des anciens titres et les achats ou cessions de rompus nécessaires pour réaliser le regroupement sont assimilés à des actes de simple administration, sauf si les nouveaux titres sont demandés sous la forme au porteur en échange de titres nominatifs.

Les titres nouveaux présentent les mêmes caractéristiques et confèrent de plein droit et sans l'accomplissement d'aucune formalité les mêmes droits réels ou de créance que les titres anciens qu'ils remplacent.

Les droits réels et les nantissements sont reportés de plein droit sur les titres nouveaux attribués en remplacement des titres anciens qui en sont grevés.

6 - Sauf interdiction légale, il sera fait masse, au cours de l'existence de la Société ou lors de sa liquidation, entre toutes les actions des exonérations et imputations fiscales ainsi que de toutes taxations susceptibles d'être supportées par la Société, avant de procéder à toute répartition ou remboursement, de telle manière que, compte tenu de la valeur nominale et de leur jouissance respectives, les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

21.2.3.1 Droits de vote (article 24 des statuts)

Un droit de vote double est attribué à chaque action détenue sous forme nominative pendant au moins 3 ans.

21.2.3.2 Droits aux dividendes et profits

ARTICLE 30 – Affectation des résultats

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

ARTICLE 31 – Paiement des dividendes

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'assemblée générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 108

amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant des acomptes sur dividendes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.3.3 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.4 Droit au boni de liquidation

21.2.3.5 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.6 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.7 Forme des actions (article 12 des statuts)

Les actions sont émises par la société soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur.

21.2.3.8 Titres au porteur identifiable

Néant.

21.2.3.9 Rachat par la Société de ses propres actions.

Non applicable

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

1 - Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou à défaut, par le Commissaire aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée, soit par un avis publié dans un Journal d'annonces légales du département du siège social, soit par lettre simple adressée à chaque

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 109

actionnaire.

Cette insertion ou courrier postal peut être remplacé par un courrier électronique adressé à chaque actionnaire aux frais de la Société.

Lorsque l'assemblée n'a pu valablement délibérer à défaut de réunir le quorum requis la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée.

2 - Les avis et lettres de convocation doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation, ainsi que l'adresse électronique de la Société, à laquelle les questions écrites des actionnaires peuvent être envoyées, par voie de courrier électronique au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale, et, le cas échéant, la mention de l'obligation de recueillir l'avis ou l'approbation préalable de la masse des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3 - Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

4 - En cas de vote par correspondance, seuls les formulaires de vote reçus par la Société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

5 - Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

6 - Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque assemblée.

7 - Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou par l'administrateur le plus ancien présent à l'assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 25 – Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les

Ce document ne peut être publié. Il est destiné exclusivement à l'information d'investisseurs qualifiés 110

actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

ARTICLE 26 – Assemblée générale extraordinaire

1 - L'assemblée générale extraordinaire peut seule modifier les statuts, sous réserve des éventuelles délégations consenties à cet effet, en application de la loi et des présents statuts. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf dans le cas des opérations résultant des regroupements d'actions régulièrement effectuées.

2 - L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule compétente pour décider l'émission, le rachat et la conversion des actions de préférence au vu d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3 - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant le droit de vote sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices et primes d'émission sont décidées aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires ;
- la transformation de la Société en Société en nom collectif et en Société par actions simplifiée, l'augmentation du capital par majoration du montant nominal des titres de capital autrement que par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi que le changement de nationalité de la Société sont décidés à l'unanimité des actionnaires.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Se reporter au paragraphe 19

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent Document d'Information.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Information;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document d'Information.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7 du présent Document.

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.